

Au fil de l'eau ...



Informations municipales



Avril 2022



Sommaire



EDITO DU MAIRE	3
Infos municipales	
Futur pôle petite enfance : phase travaux	4-5
Eglise : encore un petit effort...	6
Les retables deviennent monuments historiques / Les travaux de voirie	7
Les bornes électriques place Champfrêne / Pleins feux sur le stade	8
Les boîtes à livres / Le marché hebdomadaire	9
Solidarité Ukraine / Restez informés / Borne affichage réglementaire	10
Elections législatives	11
Déjections canines / Petits aménagements en bordure de la forêt communale	12
Compostez avec le Sybert	13
Brèves	13
Interview M. Jean-Louis FOUSSERET	14-15
Histoire du village	
Les maires d'Avanne-Aveney de 1792 à ce jour	16 à 18
Activités locales	19-20
Prévention	
Les beaux jours arrivent... Quelques règles à respecter	20
Démarches administratives : attention aux sites marchands	21
Le frelon asiatique... Un grand prédateur pour les abeilles	22 à 24
Démarchage à domicile / Conseil gendarmerie	25
Enfin 16 ans ? Fais-toi recenser	26
Les ateliers bons jours	27
Urbanisme	
Numérotation identitaire des pavillons et absence de patronyme sur la boîte aux lettres	28
Travaux sur l'existant : quel formalisme ?	29
Périmètre des abords des monuments historiques	30
Schéma des formalités d'urbanisme	31
Dématérialisation des demandes d'urbanisme	32

Enfance et jeunesse	
CP : Carnaval à l'école / CE2 : Nos super-correspondants d'Ottawa	33
CM1 : La classe envahie par les cochons d'Inde	34
Vacances au centre de loisirs	35
Séjour ski	36
Manifestations passées	
La nuit de la lecture	37
Exposition artisanale	38
Manifestations à venir	
Trail des forts / Fête de la musique / Concert harmonie de la ville de Besançon	39
Fête du printemps	40-41
Associations	
Relais petite enfance	42-43
Micro-crèche	43
AMUSO	44
LASCAR	45
Gym Form'	46
USAA : vide grenier	47-48
The serious road trip / Billet d'humeur	49
Conseil municipal	
Compte-rendu du 09 décembre 2021	50-51
Compte-rendu du 13 janvier 2022	51 à 55
Compte-rendu du 10 mars 2022	55 à 59
Un coin de lecture	60
Un moment de détente	61-62
État-civil / Agenda	63

Comité de rédaction : Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline SEQUEIRA, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Nary ROSSI, Elinda KIM.

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



EDITO



Nous venons de vivre un début d'année très particulier. L'impact de la COVID et de son variant sur notre quotidien ont une nouvelle fois perturbé nos habitudes de vies. Ce même virus a totalement dénaturé nos fêtes de fin d'année, d'ordinaire si animées, pour les enfants et le repas des aînés.

Je sais combien cette situation a été compliquée à gérer pour bon nombre d'entre vous et je ne vous cache pas que ce fut également le cas pour vos élus et agents municipaux, partagés entre le fait d'appliquer les lois et le bien-être des administrés : on fait, on y va, on arrête, on annule...

Pour l'école et le périscolaire, ces mesures sanitaires ne sont malheureusement pas décidées par la municipalité mais bel et bien par le Gouvernement. Les agents et élus communaux ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'absence d'un enseignant non remplacé par l'Education Nationale, d'un animateur qui n'arrive pas.

Les agents et les élus communaux n'étaient en rien responsables de l'obligation, pour les parents, de venir récupérer leurs enfants en urgence et de les faire tester car le brassage entre classe était interdit.

Le masque est tombé et déjà deux classes ont été fermées en mars.

Aujourd'hui, la situation s'améliore. Est-ce l'impact de la campagne de vaccination ou la perte de vigueur du virus ?

Nous avons vécu un véritable parcours du combattant !

Déjà une vague sanitaire est passée et voici un nouveau conflit aux portes de l'Europe. Votre bulletin d'informations municipales est publié dans un contexte international inquiétant. Certains d'entre nous ont fait des dons, d'autres accueillent des familles, d'autres se sont déplacés jusqu'en Pologne en décrivant à leur retour des villes « bizarres ».

Vos élus, malgré un contexte politique national qui laisse peu de place à l'optimisme, poursuivent énergiquement leurs actions pour l'avenir d'Avanne-Aveney et de ses habitants. Pour cela et comme chaque année, nous avons voté, mi-mars, le budget communal pour 2022. Il donnera le signal de départ de nouveaux investissements pour votre confort et votre qualité de vie, surtout celle de vos enfants.

Espérons que le printemps sera synonyme de liberté retrouvée et de rencontres, que cette crise sanitaire sera dernière nous. Que cette période soit le symbole du renouveau et que les beaux jours qui s'annoncent nous amènent la sérénité à laquelle nous tenons tant, le calendrier ci-après est le signe de cet engouement à retrouver une vie de partages et plus animée...sans oublier les échéances qui nous permettent d'affirmer notre citoyenneté.



Le maire,
Marie-Jeanne BERNABEU

LE FUTUR PÔLE PETITE ENFANCE ENTRE DANS SA PHASE TRAVAUX

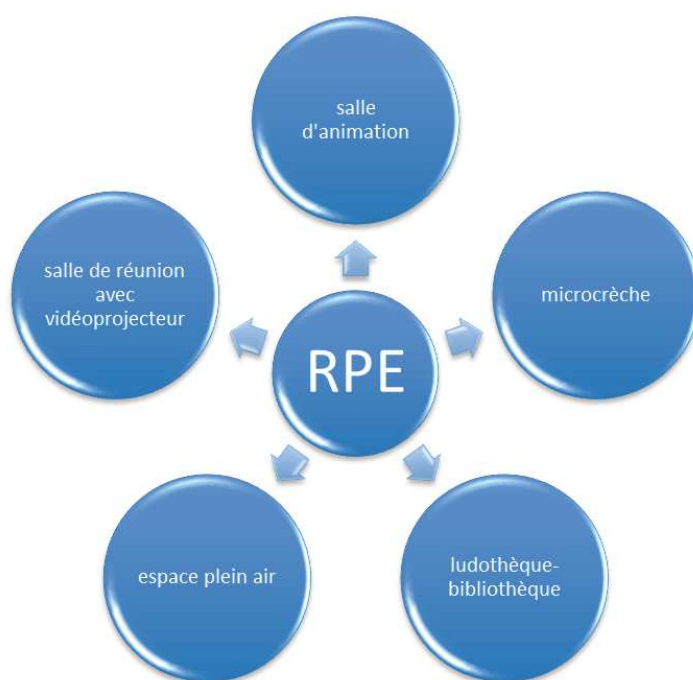
Dans le bulletin municipal d'avril 2019, nous vous avons présenté le projet, repris par la nouvelle municipalité, d'implantation d'un pôle Petite Enfance en lieu et place de l'ancienne poste, 11 rue de l'Eglise. Le comité de pilotage du Relais Petite Enfance (RPE) l'a retenu à la majorité des voix devant deux autres projets concurrents situés dans le canton. Après la création de l'agence postale communale, voilà une nouvelle réponse concrète au maintien des services de proximité.

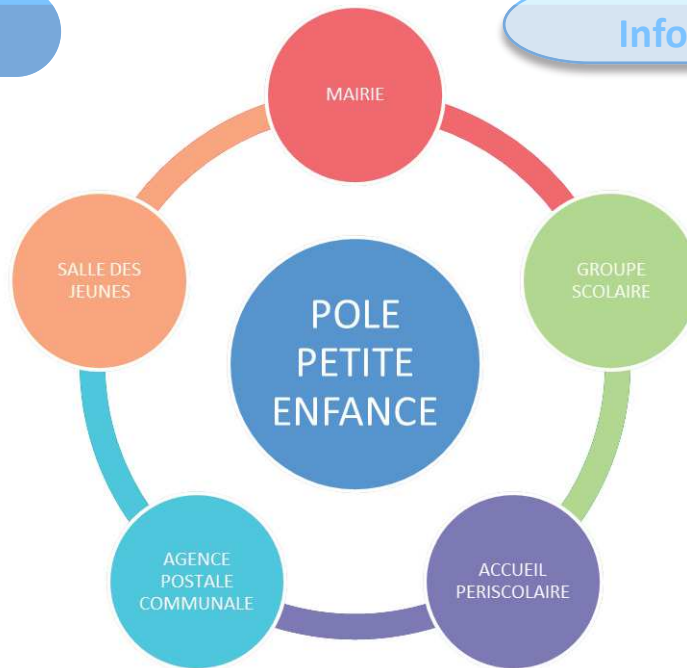
Dans ce projet, comparé à l'existant, la montée en gamme des moyens est flagrante : la Petite Enfance aura son pôle au cœur de la commune.

- RPE : local de 70 m², avec salle d'attente, bureaux pour réunions, espace de vie et commodités pour le personnel, stockage, porte blindée, accessibilité PMR, parking à proximité vidéosurveillé et possibilité d'approche pour charger-décharger du matériel, marquise à l'entrée, local poussettes ;
- Micro-crèche : à l'étage du RPE, 70 m², déjà en activité, sécurisation par code d'accès ;
- Sous le toit, un espace de travail privatif est installé ;
- Salle d'animation : salle du conseil municipal aménageable, local de 66 m² à l'étage de la mairie pour les demi-journées d'animation organisées mensuellement par le RPE, déjà en activité, parking et accès sous surveillance vidéo ;
- Bibliothèque-ludothèque : local de 66 m², relié par un couloir à la salle d'animation, ouverture selon le planning de travail de l'agent communal d'accueil ;
- Salle de réunion : salle du conseil municipal avec vidéoprojecteur et Wifi, capacité 20 personnes autour de la table ronde ou jusqu'à 50 personnes en configuration conférence, réservation selon planning ;
- Aire de jeux extérieure pour les enfants : espace enherbé attenant au bâtiment micro-crèche, utilisé actuellement par les personnels de Familles rurales pour les activités en plein air. Espace clos avec chalet de rangement des jouets.

Autre intérêt, le Pôle Petite Enfance se situe dans un périmètre restreint qui se compose, sur deux cents mètres à peine, d'un concentré de services de proximité :

- La mairie avec son secrétariat et son personnel technique,
- L'agence postale, dans le bâtiment mairie,
- Le groupe scolaire, de la petite section de maternelle au CM2,
- Les structures périscolaires avec des parents et des assistants maternels souvent concernés à la fois par le monde scolaire, péri et extrascolaire et la petite enfance. Les prises de rendez-vous et les contacts physiques sont améliorés par cette proximité,
- La salle des jeunes, où les adolescents de 10 à 17 ans se retrouvent.





En 2020, la phase Etudes a été lancée avec le choix du maître d'œuvre, Alvéole Architecture, spécialisé dans l'architecture Petite Enfance et basse consommation.

La Covid ayant grandement ralenti le calendrier des réunions, l'avant-projet sommaire a été arrêté fin 2021 puis l'avant-projet définitif en janvier 2022, l'objectif étant de rester peu ou prou dans l'enveloppe budgétaire du programme.

Au final, le budget prévisionnel des travaux tiendra dans une enveloppe de 510 000 euros HT pour une transition vers le programme régional « Effilogis » (basse consommation) et l'accessibilité (installation d'un monte-personne). Le dépôt de permis a été effectué début mars pour un délai d'instruction de 4 mois. En parallèle, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est monté. Dès l'autorisation obtenue, la phase Travaux pourra débuter : elle est espérée pour la rentrée 2022 si les matériaux sont livrables à temps.

Plans prévisionnels avant Travaux :



ÉGLISE : ENCORE UN PETIT EFFORT...

Les travaux de restauration et de consolidation des charpentes (*tranche 1*) et ceux de restauration intérieure et de mise en valeur des décors intérieurs (*tranche 2*) sont terminés. Ils ont coûté à la commune 389 876,40 € TTC (*tranche 1*) et 517 051,99 € TTC (*tranche 2*), honoraires de maîtrise d'œuvre et coordination compris, à quoi s'est ajoutée une réparation de bardage après le constat d'un désordre qui pouvait impacter à nouveau la charpente (24 384 € HT).

Les fonds propres de la commune ont été constitués par un emprunt bancaire de 400 000 € qui court depuis 2018, à un taux d'intérêt annuel très avantageux de 0.38%.

La réserve parlementaire, à hauteur de 6 000 € en 2016, le Crédit agricole, à hauteur de 3 000 € et l'Etat (DRAC) à hauteur de 106 568 €, ont apporté des recettes importantes auxquelles s'ajoutent la souscription de la Fondation du Patrimoine qu'il reste à lever (8 175 € à ce jour).

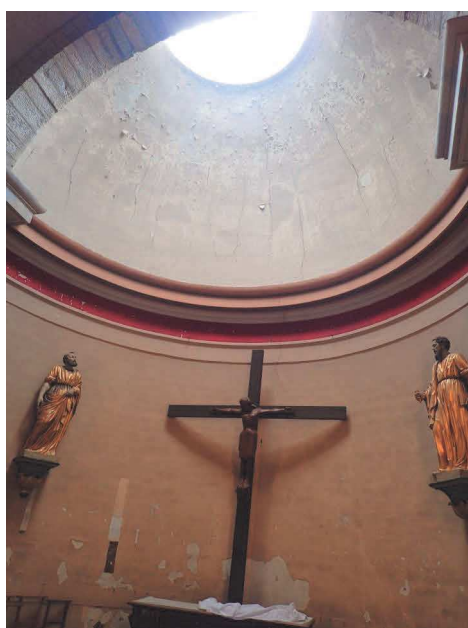
Mais le chantier n'est pas totalement terminé. Les deux sacristies ont présenté des désordres et quitte à livrer une église rénovée, autant qu'elle le soit dans son ensemble.

Une petite partie du plafond en lattes de la sacristie ouest est tombée pendant les travaux alors qu'un ouvrier a passé un pied au travers. Cet incident a révélé une nouvelle attaque d'insectes xylophages dans le plafond qui doit être déposé dans son entier et restauré.

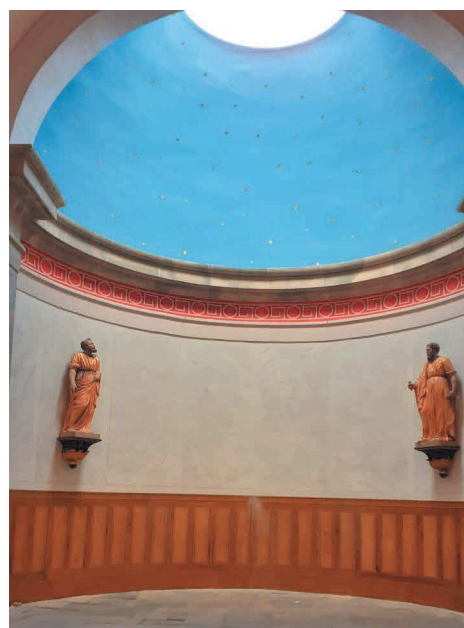
Dans la sacristie est, des infiltrations ont endommagé le plâtre et des crevasses sont apparues au fil du temps mais le lattes est en bon état.

Dans les deux sacristies, le bois structurel et les solivettes ont été traités et sont en bon état. Le chantier de rénovation pour ces deux plafonds devrait coûter environ 11 350,50 € HT.

Seront ajoutées quelques prises électriques et un point lumineux pour les fonts baptismaux.



AVANT



APRES

LES RETABLES DEVIENNENT MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n°2022-13 du 20 janvier 2022, Monsieur le préfet a décidé d'inscrire au titre des monuments historiques les deux retables dessinés par Pierre Marnotte* qui sont présents dans l'église Saint-Vincent d'Avanne-Aveney, à la suite de l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 octobre 2021.

Le nettoyage et la restauration partielle de ces deux œuvres installées dans l'église depuis son origine (sous la Restauration) bénéficieront d'une aide financière de la direction des affaires culturelles.

Leur rénovation coûtera 66 360 € HT.

** Pierre Marnotte : Architecte régional de renom qui a fourni les plans pour la construction (1826-1831) de l'église Saint Vincent de style néoclassique. Pour mémoire, église classée aux monuments historiques par arrêté en date du 5 mars 1998.*

LES TRAVAUX DE VOIRIE A VENIR



La municipalité poursuit son programme de travaux de voirie en collaboration avec GBM, commencé notamment avec le gros entretien des rues les plus mal en point (notamment Revirement) avec un trottoir sécurisé rue de l'Eglise, avec la création d'une aire de retournement aux Jonchets et de places de stationnement rue de l'Eglise.

Différents chantiers vont s'ouvrir, certains à court terme et d'autres dans plusieurs mois selon le plan de charge de GBM. Cette rubrique sera alimentée au fur et à mesure de l'approche des travaux dès lors que leur programmation est consolidée.

- Travaux à court terme : sécurisation rue de l'Eglise (pose de 2 plateaux, retrait des coussins berlinois et terre-plain central), Grande-rue (pose d'un plateau et changement de balisage), pose d'un panneau stop rue du Moulin, marquage de voirie secteur Courberoye, abattage et remplacement d'arbres d'alignement en dépérissement rue de Chenoz.
- Travaux à moyen terme : aire de retournement rue Aragon, signalisation en impasse rue des Pervenches, requalification de la rue de la Pommeraie, reprise voirie Parc des Grands Prés, glissières de sécurité rue du Pont (côté canal).
- Travaux à plus long terme : aire de retournement rue du Pressoir, création de places de stationnement rue des Bigarraux et des Griottes.

LES BORNES DITES « FORAINES » PLACE CHAMPFRÊNE



La place Champfrêne est devenue l'épicentre des événements de la commune : le marché alimentaire du jeudi après-midi, les concerts de la fête de la musique et du "Mardi des Rives", l'installation régulière d'un cirque, des événements plus ponctuels tels que la fête du sport ou encore la fête du printemps qui se déroulera le 7 mai prochain.

La mairie a donc décidé de faire installer deux bornes dites « foraines » qui permettent aux usagers, régisseurs et associations de se brancher sur le réseau électrique équipé d'un compteur communal. Les deux dispositifs permettent de dissocier deux activités à risque, par exemple la buvette et la régie d'un concert et donc de limiter les conséquences néfastes d'une coupure de l'une sur l'autre.

Proposé par notre fournisseur, une sortie eau potable a été ajoutée et pourra servir aux agents communaux comme aux utilisateurs cités.

La mise en place de ces 2 bornes, terrassement avec branchements a coûté 23 241,48 € TTC.

PLEINS FEUX SUR LE STADE !



En raison de leur ancienneté, les spots du terrain de foot ont perdu de leur efficacité ou encore ne fonctionnent plus. L'eau a envahi certains ballasts, d'autres se sont dévissés, si bien que des zones d'ombre se sont multipliées sur l'aire de jeu. Les travaux de rénovation ont coûté 28 324,80 € TTC et ont permis de doter ce terrain, le plus utilisé par les amateurs de foot, d'un éclairage enfin efficace avec des spots ultra-plats à LED, donc moins énergivores. Ce fut l'occasion pour remettre aux normes certaines commandes électriques des spots. Un vestiaire, un stade en herbe, un éclairage neuf ont été installés grâce aux fonds publics : les infrastructures sont maintenant bien présentes pour des résultats sportifs à concrétiser !



VOUS LES ATTENDIEZ, ELLES SONT ARRIVÉES !...

Depuis le mois de janvier, six boîtes à livres, fabriquées par Jean-Jacques PIETRELLE, ont été installées sur notre commune. Elles s'ajoutent à celle qui est placée depuis longtemps dans la Grande Rue, à l'initiative d'un habitant du village. Ces petites bibliothèques de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, favorisent ainsi l'accès à la culture. A vous de les faire vivre !

Les boîtes à livres sont répertoriées dans l'application mobile « **Avanne-Aveney** »
 ⇒ Rubrique "**Culture/Loisirs**".



- ① Entrée de la rue des Bigarreux
- ② 25 Grande Rue
- ③ Boîte appartenant à l'école
- ④ Parc des Grands Prés
- ⑤ 29 rue du Halage
- ⑥ Place Champfrêne
- ⑦ 4 rue de l'Ecole



Bonne lecture à tous !

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

L'hiver terminé, le marché du jeudi place Chamfrêne reprend son rythme de croisière avec un panel de professionnels élargi, dont le primeur tant attendu .

Notre précédent partenaire, le groupe Simplicité, ayant décidé de mettre fin unilatéralement à son contrat fin mars, c'est avec une association de marchands ambulants, «Les commerçants qui roulent», que la mairie a repris la main . Bien entendu les commerçants sédentaires d'Avanne- Aveney sont susceptibles de pouvoir y participer s'ils le souhaitent .



Vous allez y retrouver différents métiers de bouche : fruits, légumes, viande, fromage, plats préparés... ainsi que fleurs et artisanat local .



Chaque premier jeudi du mois d'avril à octobre inclus, une animation musicale vous sera en outre proposée avec différents artistes, comme par exemple MO'Blues ou The Red Velvettes .

Alors à bientôt, et venez nombreux.

les jeudis de 16h à 20h du 1^{er} avril au 30 septembre
 et de 16h à 19h les autres mois de l'année.

SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE CHERCHANT REFUGE : LE POINT DE L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE

Un dispositif d'accueil d'urgence, une orientation vers un hébergement durable et digne ainsi qu'un accompagnement social sont mis en place par les autorités de l'Etat, les services et les bailleurs sociaux, la Ville de Besançon et le Département, et les associations, tous compétents et expérimentés en la matière.

Les offres d'hébergement dit « citoyen » sont mobilisées en appoint et doivent l'être avec un acteur associatif. Ainsi les particuliers qui souhaitent accueillir des réfugiés ukrainiens doivent suivre la procédure suivante :

- ① Se signaler en mairie
- ② Se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

L'aide des particuliers peut prendre diverses formes : aide alimentaire, hébergement, insertion professionnelle, rencontres, loisirs, etc.

RESTEZ INFORMÉS

En janvier dernier, une intervention de Gaz et Eaux sur le réservoir d'eau d'Avanne a privé une grande partie de la commune d'eau pendant plusieurs heures.

Malgré une diffusion de l'information sur les différents supports de communication de la commune (Facebook, application mobile...), le secrétariat de mairie a été submergé d'appels tout au long de la journée à ce sujet.

Afin de vous informer le plus efficacement possible lors de situations semblables, n'hésitez pas à vous inscrire par mail sur notre liste de diffusion : mairie@avanne-aveney.com

N'oubliez pas aussi de télécharger l'application mobile en tapant « Avanne Aveney » dans Play Store ou Apple Store.

BORNE D'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

Depuis le 04 avril 2022, la borne qui se situe à l'entrée de la mairie est active !

Vous pourrez y consulter les actes réglementaires tels que :

- les convocations et comptes-rendus du conseil municipal,
- les différents arrêtés,
- les bans de publication de mariage,
- les documents afférents à l'urbanisme,
- tout autre document réglementaire à l'affichage...

Ces actes étaient initialement affichés sur le panneau d'affichage situé sur le côté de la mairie, qui sera prochainement supprimé.

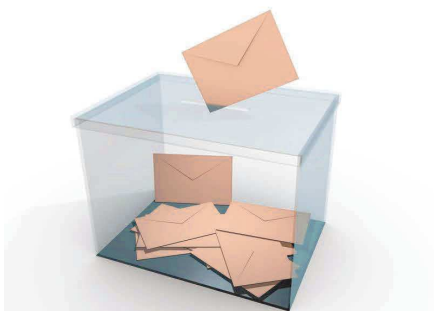


ÉLECTIONS

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022**.

Fin des inscriptions sur les listes électorales :

- Le jeudi 05 mai 2022 en ligne,
- Le vendredi 06 mai 2022 en papier.



PROCURATION

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir une demande de procuration en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**.

L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la Foire aux questions du site **maprocuration.gouv.fr**.



CARTE ELECTORALE



Numéro national d'électeur (NNE) à fournir pour créer une procuration.

Numéro du bureau de vote :

- Bureau de vote n°1 « Rives du Doubs » : Salle du conseil municipal.
- Bureau de vote n°2 « Avanne » : Bibliothèque.

CROTTE DE CHIEN ENTRE... POLLUTION, GLISSADES ET PARASITES !



Plus d'un tiers des foyers français possède au moins un chien. Source de bien être, d'affection, d'apaisement, de remède à la solitude et de sécurité, c'est aussi un membre de la famille à part entière. Mais leur présence n'est pas sans quelques nuisances comme les déjections canines en raison de l'incivisme de certains propriétaires.

Les zones les plus touchées sur notre commune sont les zones enherbées ou sablonneuses. De plus malgré l'interdiction de la présence de chiens sur l'aire de jeux pour les enfants, cabots, toutous sont parfois présents et peuvent souiller cet espace par leur simple pipi.

Pollution visuelle et olfactive : la présence de déjections canines amène une dégradation du cadre de vie, une impression de laisser-aller qui a un impact sur l'image de la commune. C'est un vrai plaisir pour les agents communaux lorsqu'ils entretiennent les espaces verts...

Glissades : les crottes de chien, si selon l'adage peuvent porter bonheur, peuvent aussi être à l'origine de chutes... aux conséquences parfois malencontreuses.

Parasites : il ne faut pas oublier que les déjections de chiens peuvent aussi être vecteurs de maladies à la fois pour l'homme mais aussi pour leurs congénères. Les œufs de ces parasites, invisibles à l'œil nu, survivent plusieurs mois à l'air libre augmentant ainsi les chances de dissémination.

Afin de prévenir cette nuisance, la commune a mis en place deux totems canins (en haut du parking du cimetière et à côté du kiosque du parking du stade) ; elle met ainsi à disposition des sacs pour que les propriétaires de chiens soient en mesure de ramasser les besoins de leur animal de compagnie, de les déposer dans une poubelle et de laisser les espaces propres.

N'hésitez pas à contacter la mairie si les sacs viennent à manquer.

N'hésitez surtout pas à vous en servir !

PETITS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA FORÊT COMMUNALE

Sur le massif forestier dit « canton d'Avanne », quelques éléments ont été installés par les agents communaux :



- Barrières en bois afin de limiter l'accès à la circulation motorisée avant la cabane de chasse et derrière Chateaufarine.
- Chicane pour couper la vitesse d'arrivée sur les sentiers partagés par les piétons, les VTTistes et les cavaliers : accès forêt aux Essarts L'Amour et au niveau de la Belle Etoile.
- Totems informatifs sur la biodiversité forestière d'Avanne-Aveney côté Toupot au lieu-dit les Essarts et à la fin du Chemin de Pérouse.

COMPOSTEZ AVEC LE SYBERT !



Comment réduire ses déchets, maîtriser sa facture tout en produisant gratuitement un terreau fertile pour son jardin ou ses plantes d'intérieur ? En composant vos biodéchets ! Quel que soit votre type de logement, le SYBERT vous propose une solution de compostage adaptée !

Pour les habitants en maison, le SYBERT vend des composteurs individuels en bois, à tarif subventionné par la collectivité. Des sessions de vente sont organisées régulièrement dès le printemps : sur inscription sur le site internet sybert.fr

Bon à savoir : les composteurs sont fabriqués dans le Jura, à partir de bois d'origine française !

Pour les résidents de logements collectifs qui disposent d'un espace vert, le SYBERT propose la mise en place de composteurs en pied d'immeuble. Ces derniers sont gérés directement par les habitants et bénéficient d'un accompagnement sur une durée de deux ans du SYBERT et de son prestataire, l'association Trivial'Compost. Une méthode vertueuse qui a déjà été adoptée par plus de 300 habitats collectifs sur le territoire du SYBERT.

Pas d'espace extérieur ? Optez pour le lombricompostage ! Le SYBERT organise des sessions de formation et de vente régulièrement (sur inscription sur sybert.fr). Vous compostez déjà, ou vous souhaitez vous lancer, et vous avez besoin de conseils ? Le SYBERT propose des formations gratuites au compostage, animées par l'association TRIVIAL COMPOST.

+ d'infos sur : sybert.fr (rubrique « comment réduire mes déchets ? » / « je composte mes biodéchets »).



REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 14 mai 2022

À 12h00

À la Belle-Epoque à Pouilley-Français

A NOTER !

Fermeture de l'agence postale

du 26 au 29 mai inclus
et du 18 au 26 juin inclus.

Fermeture de la mairie à 17h

Le lundi et le mardi
jusqu'au 31 décembre 2022.

Fermeture rue Champfrêne

Le 18 juin de 18h à 22h
À l'occasion de la fête de la musique.

Coupure du pont

Mardi 12 juillet de 17h à 22h
À l'occasion du concert du
« Mardi des Rives ».

CIRQUE

Cirque de Nice

Du 9 au 16 mai 2022
Place Champfrêne

« SE SAVOIR UTILE EST LE PLUS IMPORTANT »

M. JEAN-LOUIS FOUSSERET



Mme Danièle BRIOT, M. Jean-Louis FOUSSERET et
Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

M. FOUSSERET, alors que la crise sanitaire a toujours cours et après trois confinements, comment vous portez-vous ? Avez-vous traversé sereinement cette période ?

Je me porte bien, je m'entretiens, je fais du vélo. Je suis souvent sur la véloroute qui passe à Avanne, c'est un beau parcours. L'extension des pistes cyclables est une bonne initiative, qui doit être réalisée dans le cadre d'une grande concertation avec les territoires concernés. Le 1^{er} confinement fut une période très particulière comme président du Grand Besançon : chaque matin, on faisait le point avec le préfet Mathurin, la présidente du conseil départemental, l'agence régionale de santé. On a fait bloc. C'était compliqué mais on a eu une bonne cohésion et une force collective. Pour les communes et les maires en première ligne, c'était important de traverser sereinement cette période. Mais on n'en est pas sorti encore à ce jour. Il faut que la population conserve les gestes barrières. Personnellement, je ne comprends pas les gens qui ne veulent pas se faire vacciner car on ne protège pas que soi : également les autres. J'ai fait mon troisième vaccin, et cela se passe bien.

Entre 1983 et 2020, vous avez passé 37 années d'une vie politique locale et nationale denses, faites de débats permanents, de réponses aux attaques, de remises en cause de tous vos projets, conditions sous-jacentes à la vie démocratique. Comment avez-vous, psychologiquement, tenu les chocs répétitifs ? Quel conseil donneriez-vous à un jeune qui souhaite se lancer dans la politique pour durer ?

En fait, je n'ai jamais voulu me lancer dans la politique. Mon père était militant syndical et je suis né dans un milieu associatif. J'ai travaillé avec des associations et dans les années 80, j'ai rencontré l'équipe de Robert Schwint qui recherchait des jeunes. J'ai donc commencé comme militant standard, avec Paulette Guinchard. J'étais destiné à faire de la mécanique de précision au Lycée Jules Haag. Mais je me suis engagé pour être utile et, à cette époque, je n'ai jamais pensé être député, maire, conseiller général, président d'agglomération...

Devenu adjoint au maire, Robert Schwint a soutenu ma candidature aux législatives et après 2 tentatives, j'ai connu la victoire en 1997 contre Claude Girard. C'est la vie démocratique. Enfin, en 2020, malgré de nombreuses sollicitations, j'ai estimé que je devais laisser ma place.

Donc, pour tenir les différents combats politiques, il faut se sentir utile, avoir la foi, vouloir avancer, être soutenu par la famille d'un point de vue personnel, et par de bonnes équipes d'un point de vue professionnel. Je me suis levé chaque matin sans avoir l'impression d'aller au travail. J'allais défendre ma ville, un dossier, participer au changement.

Si j'avais un conseil à donner à ceux qui voudraient se lancer dans la politique, je dirais d'abord : avoir l'envie de changer les choses. Ensuite, il faut aussitôt comprendre ce que cela implique et l'accepter : abnégation et travail, des sacrifices par rapport à la vie de famille. Enfin, il faut être là au bon moment et à la bonne place.

La mort du maire de Signes dans le Var, en 2019, a mis en exergue les difficultés croissantes dans les relations entre les édiles et les citoyens, entre l'autorité et l'administré. Le maire d'une capitale régionale comme Besançon a-t-il pu sentir ce type de tension sur le terrain ? Qu'est-ce que cette perte des valeurs dit de notre société actuelle, selon vous ?

Les derniers événements confirment cette dérive. Entre 1983 et 2020, j'ai pu constater que les élus sont moins respectés que par le passé. J'ai beaucoup de respect pour les maires des communes comme Avanne-Aveney car on ne s' imagine pas ce que cela représente comme travail de terrain. Ce n'est pas acceptable de toucher physiquement à un maire. D'abord parce que cela ne l'est pour personne et ensuite davantage pour un maire qui ne travaille pas pour lui mais pour la collectivité. Et c'est vrai que cette perte de valeur peut favoriser la montée des extrêmes.

Quelles sont les actions et les réalisations dont vous êtes le plus fier, en tant que maire et président du Grand Besançon ?

Au cours de ces 20 dernières années, je suis fier d'avoir transformé la ville de Besançon en une ville moderne, agréable et belle. Je suis encore plus fier d'avoir mis sur les rails le Grand Besançon, à la suite du travail de Robert Schwint, puis dans le cadre de la progression d'une communauté d'agglomération vers une communauté urbaine. N'oubliez pas toute la méfiance qui occupait l'esprit des maires, à l'origine de cette construction collective. Je pense que cela s'est fait car chacun a pu percevoir, et cela s'est traduit dans les actes, que je n'ai jamais voulu faire de distinction entre les maires, l'objectif était d'avancer ensemble. La communauté urbaine est également le résultat d'un travail législatif de fond, avec l'intégration, à mon initiative, d'un article dans la loi permettant à l'ancienne capitale régionale d'obtenir ce statut sans atteindre le seuil démographique initialement requis par les textes.

Cette création a permis de développer les mobilités, historiquement déjà à un bon niveau avec la ville de Besançon. Il s'agit d'un domaine dont les Grands bisontins peuvent également être fiers puisque le maillage territorial est reconnu comme performant.

Et ce qui est moins visible par les habitants mais qui impacte l'efficacité du service public : la mutualisation d'une partie des services de la ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS. C'est une très bonne chose.

Enfin, une de mes plus grandes fiertés est la création de l'IRFC, l'institut régional fédératif du cancer. L'IRFC est le pôle régional de cancérologie de Franche-Comté, une organisation unique en France, pour la seule région qui ne disposait pas de centre de lutte contre le cancer au moment de sa création.

On a fait en sorte de mutualiser les compétences, d'offrir la même qualité de soins partout en Franche Comté avec une stratégie de groupe, de développer la recherche, pour que le CHU soit un établissement de santé de niveau élevé.

Le 7 juillet 2008, vous étiez à Québec pour l'inscription du réseau Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un moment fort dans votre vie politique qui a impliqué onze autres villes françaises pour remettre à l'honneur le génie de Vauban. Pouvez-vous nous décrire ce que vous avez ressenti à Québec ?

Le mot qui me vient à l'esprit est soulagement. A l'origine, Paulette Guinchard avait lancé l'idée de proposer Besançon au classement et on a vu tout de suite qu'il fallait un réseau autour de l'œuvre magistrale de Vauban.

On s'est alors lancés corps et âmes dans ce dossier, avec beaucoup d'allers retours au ministère de la Culture à Paris, et dans les autres communes membres du Réseau. Quand nous sommes arrivés, avec un dossier de 3000 pages sous le bras, rien n'était joué. La veille, j'étais à l'ambassade de France, avec les autorités nationales, dont la représentante permanente de la France auprès de l'UNESCO, Mme Catherine Colonna. Le jour J, quand notre tour est arrivé, mon cœur s'est serré. C'est simple : en sept minutes, des années de travail pouvaient être balayées. Je me souviens que les premiers intervenants qui présentaient le dossier ont bien lancé le débat. Puis le jury s'est prononcé : ok mais il faut retirer du projet Belle-Ile-en-Mer, en raison d'un projet hôtelier, et Bazoches, qui n'est pas une fortification. C'était la douche froide ! On était face à un dilemme et c'est là qu'il est important d'être présent : soit on représentait un dossier en travaillant sur ses faiblesses, mais on repartait avec des années de travail, soit on acceptait tout de suite les conditions de leur retrait. C'était terrible pour les deux communes mais il fallait être réactif et la délégation a opté pour la seconde solution. Nous étions depuis Québec en liaison avec Besançon et j'ai vu les gens en liesse place de la Révolution. C'était l'ascenseur émotionnel ! La vie de maire est certes remplie de soucis et de contraintes mais on connaît de nombreux moments de joie comme celui-ci.

Est-ce que votre entrée comme vice-président au bureau de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Besançon est pour vous un moyen de poursuivre la valorisation du patrimoine historique bisontin qui vous tient à cœur ?

Quand on a eu une vie aussi dense, il ne faut pas passer du jour au lendemain de tout à rien avec les pieds dans les pantoufles. Ce n'est pas mon caractère. J'ai toujours l'envie d'être utile même sans être aux commandes. La chance du Grand Besançon est sa beauté, sa ville ouverte vers la nature et l'outdoor. Le capital touristique est très important.

Pour finir, M. FOUSSERET, avez-vous un souvenir particulier ou personnel qui vous rattache à Avanne-Aveney ?

Ma grand-mère habitait Velotte et on venait souvent à Avanne pour des vendanges dans ma jeunesse. Mais surtout c'est mon endroit préféré pour faire du vélo entre Beure, Avanne, la Double Ecluse, Thoraise. Le cadre y est magnifique.

LES MAIRES DE LA COMMUNE D'AVANNE DE 1792 À 1973

Le Maire: Ce nom nous viendrait du moyen-âge. Il serait dérivé du latin "major". Le major est le représentant du seigneur. Il administre le domaine en son nom.

La Commune: Les 1^{ères} mentions de ce mot datent de la même période de l'histoire occidentale. Déjà les communes ont en charge la sécurité des habitants et la vie économique des villes ou villages.

Les Maires de la Commune d'Avanne du 5 novembre 1792 jusqu'à la fusion-association d'avril 1973

		Du	Au	Nom	Prénom	Notes	
Sept 1792 Mai 1804 1 ^{ère} Rép	District de Besançon Canton de Beure	En 1790, chaque municipalité (<i>ou commune</i>) élitait directement son administration locale, composée d'un maire, d'un procureur-syndic, d'un ou plusieurs officiers municipaux ou adjoints et d'un certain nombre de notables. Jusqu'en fin 1792, le registre des baptêmes, mariages et sépultures a été tenu par le curé VALLY de la paroisse d'Avanne. Puis: Fait clos par arrêté par nous maire officier municipaux de la commune d'Avanne le 15 brumaire An I (5 novembre 1792) de la république française. <i>Signé:</i> ROUSSET BAUD J.C. GRIS-PERRIN GENDRON HUGONNE <i>Maire Procureur de la commune Magistrat Secrétaire Greffier Adjoint</i>					
		5 Nov 1792	nov 1794	ROUSSET	François	Maire	
		déc 1794	déc 1794	GROSPERRIN	Jean Claude	1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire	
Mai 1804 Avril 1814 1 ^{er} Empire 1815 - 1830 Restauration	Arrondissement de Besançon	janv 1795	janv 1800	BAUD	Antoine	Agent Municipal	
		La loi du 28 pluviôse an XIII (17 février 1800) organisa l'administration. Le préfet est nommé par le gouvernement. Chaque commune a un maire et un conseil municipal, choisi par le préfet.					
		fév 1800	juil 1800	MASSON	Jean Claude	1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire	
		août 1800	juin 1805	LAUDRY	Claude Joseph	Maire	
		oct 1805	nov 1811	POPILLOT	Pierre		
		déc 1811	oct 1814	BAUD	Jean Baptiste		
		nov 1814	avr 1816	DONY	Claude Pierre		
		mai 1816	nov 1820	LAUDRY	François Joseph Xavier		
		déc 1820	nov 1832	GAUTHIER	Pierre Louis		
		déc 1832	juin 1835	JACOULET	Jean François		
juin 1835	sept 1836	BAUD	Claude Louis				
oct 1836	mai 1838	JACOULET	Jean François				
mai 1838	août 1840	BEAUD	Jean				
1830 à 1848 Monarchie de Juillet 1848 - 1852 2 ^{ème} Rép Second Empire	Canton de Boussières	août 1840	déc 1840	RAGOT	Pierre Louis	1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire	
		déc 1840	avr 1848	BAUD	Jean Baptiste	Maire	
		mai 1848	mars 1852	MASSON	Simon		
		avr 1852	sept 1860	BAUD	Jean Baptiste		
		oct 1860	oct 1870	BAUD	Jean Louis		
		nov 1870	avr 1871	BAUD	Jean Baptiste		1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire
		mai 1871	avr 1876	DONY	Joseph		Maire
		mai 1876	déc 1880	MASSON	Simon		1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire
		déc 1880	janv 1881	BAUD	Jean Baptiste		
		janv 1881	avr 1884	BARBIER	Féréol		
La loi du 5 avril 1884 crée le cadre juridique que nous connaissons encore aujourd'hui. Les conseils municipaux sont élus au suffrage universel. Les conseillers municipaux élisent à leur tour parmi eux un maire et des adjoints.							
De Sept 1870 à Juil 1940 3 ^{ème} Rép		mai 1884	mars 1901	DONY	Claude Joseph	Maire	
		mars 1901	juin 1901	HANSMANNEL	Louis	1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire	
		juin 1901	janv 1941	DONY	Léon	Maire	
		janv 1941	mai 1942	HANSMANNEL	Hilaire	1 ^{er} Adjoint en Fonction de maire	
1940 - 1944 État Français		mai 1942	mai 1945	BYOT	Paul	Maire	
1944 - 1946 Gouv Prov	L'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France dispose que < les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Le 29 avril 1945 à lieu le premier vote des femmes aux élections municipales.						
Oct 1946 Oct 1958 4 ^{ème} Rép 5 ^{ème} Rép		mai 1945	août 1953	MAITRE	Henri	Maire	
		août 1953	mars 1956	BICHET	Jean		
		mars 1956	mars 1965	DUFAY	Marcel		
		mars 1965	mai 1973	DE MAISTRE	Ivan		

LES MAIRES DE LA COMMUNE D'AVENEY DE 1792 À 1973

Liste des Membres du Conseil Général, les Agents, Présidents de l'administration municipale de la Commune d'Aveney à partir de décembre 1792 jusqu'à la fusion-association d'avril 1973

		Du	Au	Nom	Prénom	Notes
Sept 1792 Mai 1804 1 ^{ère} Rép	District de Besançon	déc 1792	déc 1792	GRAPPEY	Jean Claude	Membre du conseil général d'Aveney
		jan 1793	jan 1793	RAGOT	Jean Jacques	Maire en l'absence de l'officier public
		fév 1793	déc 1793	GRAPPEY	Jean Claude	Membre du conseil général d'Aveney
		jan 1794	nov 1795	LABOUROT	Pierre	
		déc 1795	août 1796	GRAPPEY	Jean Claude	
	Canton de Beure	août 1796	déc 1796	GRAPPEY	Antoine	Agent de la commune d'Aveney
		jan 1797	août 1798	RAGOT	Jean Baptiste	
		sept 1798	déc 1798	LABOUROT	Thomas	
		jan 1798	août 1799	LABOUROT	Etienne	
		sept 1799	déc 1799	DERITTE	Etienne	
		jan 1800	sept 1800	MONTREUX	Jean Louis	Président de l'administration municipale, placé sous la commune de Beure, Maire du village de Beure
Mai 1804 Avril 1814 1 ^{er} Empire	Arrondissement de Besançon	oct 1800	fév 1808	RAGOT	Claude Louis	Maire
		mars 1808	jan 1815	GUIOMAUD	Pierre Joseph	
fév 1815		jan 1820	LABOUROT	Jean Denis		
1815 - 1830 Restauration		jan 1820	mars 1821	LABOUROT	Jean Gaspard	
		avr 1821	fév 1826	LABOUROT	Claude Louis	
1830 - 1848 Monarchie de Juillet		mars 1826	août 1831	POINSARD	Louis	
		sept 1831	sept 1848	RAGOT	Claude Louis	
1848 - 1852 2 ^{ème} Rép		oct 1848	mars 1852	LABOUROT	Jean Gaspard	
		avr 1852	juil 1858	LABOUROT	Claude Louis	
Second Empire		août 1858	avr 1865	VAUTHIER	Antoine Denis	
	mai 1865	déc 1870	DESGRANGE	Vincent		
	jan 1871	mars 1875	LABOUROT	Vincent		
De Sept 1870 à Juil 1940 3 ^{ème} Rép	avr 1875	mars 1884	VAUTHIER	Armand		
	La loi du 5 avril 1884 crée le cadre juridique que nous connaissons encore aujourd'hui. Les conseils municipaux sont élus au suffrage universel. Les conseillers municipaux élisent à leur tour parmi eux un maire et des adjoints.					
	avr 1884	avr 1892	BART	Virgile	Maire	
	mai 1892	fév 1900	GRAPPEY	Célestin		
	mars 1900	mai 1904	BART	Virgile		
	mai 1904	juil 1911	NEISS	Léon		
	juil 1911	mai 1912	BART	Virgile		
	juin 1912	déc 1919	VAUTHIER	Jean Baptiste		
	déc 1919	oct 1921	CHEVRY	Paul		
	oct 1921	fév 1925	GUY	Charles		
fév 1925	fév 1925	CHEVRY	Paul			
fév 1925	mai 1925	HUGUES	Arthur			
mai 1925	Jan 1928	VAUTHIER	Louis			
jan 1928	avr 1931	CHEVRY	Paul			
1940 - 1944		avr 1931	oct 1943	PAILLARD	Victor	
1944 - 1946	L'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France					
1946 - 1958 4 ^{ème} Rép	oct 1943	mai 1953	LANFREY	Fernand	Maire	
	mai 1953	mars 1968	MARCHAL	Henri		
5 ^{ème} Rép	mars 1968	mai 1973	MARGUIER	Georges		

1940 - 1944 État Français - Pétain - De Juillet 1940 à Août 1944

1944 - 1946 Gouvernement Provisoire du Général De Gaulle 1944 à octobre 1946.

LES MAIRES DE LA COMMUNE D'AVANNE-AVENEY DE 1973 À CE JOUR

Avanne - Aveney								
20 Avril 1973 - Fusion - Association par arrêté préfectoral								
Loi du 5 juillet 1974 : Le droit de vote passe de 21ans à 18 ans								
		Maire		Maire délégué d'Aveney				
		Nom	Prénom	Nom	Prénom			
De Oct 1958 à Xxx - XXXX 5 ^{ème} Rép	Arrondissement de Besançon canton de Boussières	mai 1973	avri 1977	DE MAISTRE	Ivan	MARGUIER	Georges	
		avr 1977	3 aout 1982	FRÉCHIN	Yves	MARGUIER	Georges	
		27 aout 1982	23-juin-1995	FRÉCHIN	Yves	GAHIER	Denis	
		23-juin-1995	14-févr.-1997	TATTU	Gérard	GAHIER	Denis	
		14-févr.-1997	24-mars-1997	<i>Délégation spéciale nommée par le Préfet</i>				
		24-mars-1997	30-avr.-2004	TAILLARD	Jean Pierre	LCHAT	Jean	
	1er mai 2004 Fusion simple Avanne-Aveney							
			Maire		Maire délégué d'Aveney			
			Du	Au	Nom	Prénom	Notes	
			30-avr.-2004	1er mars 2014	TAILLARD	Jean Pierre		
Canton de Besançon 1		1-mars-2014	1-mars-2020	PARIS	Alain			
		1-mars-2020	27 mai 2020	PARIS	Alain	<i>Prolongation dûe à pandémie COVID</i>		
		27-mai-2020	-----	BERNABEU	Marie Jeanne			

Période 1790 -1794

« Les assemblées de 1790 et 1791 étaient composées d'un maire, élu au suffrage direct, d'officiers municipaux qui jouaient sensiblement le rôle de nos adjoints actuels, élus également au suffrage direct, de notables, nos conseillers municipaux actuels et d'un procureur de la commune ».

24 Frimaire An III (14 décembre 1794) : Création de 44000 municipalités par décret.

Période 1795-1799

« La Constitution du 5 frimaire de l'An III (22 août 1795) supprime les assemblées municipales des petites communes et crée une administration municipale au niveau du canton. »

Avanne et Aveney étaient rattachés au canton de Beure, donc plus de maire entre 1795 et 1799. Mais chaque village avait un agent municipal, chargé, entre autres, de l'état-civil.

Après 1799

« La Constitution du 22 frimaire de l'an VIII, (13 Décembre 1799) qui instaure le Consulat, rend aux petites communes rurales leur maire et leur municipalité »

Donc entre 1790 et 1794, les actes d'état-civil sont, la plupart du temps rédigés par un officier municipal ou membre du conseil général : le terme de « maire » n'apparaît généralement pas dans l'état-civil et pourtant il existe.

Entre 1795 et 1799, il n'y a plus de maire dans chaque petite commune, mais un maire par canton. Il est représenté dans chaque petite commune par « l'agent municipal » qui rédige les actes d'état-civil.

A partir de 1799/1800, nous retrouvons dans les registres des actes de l'état-civil le nom de la personne élue spécifiant son titre de maire de la commune.

Nota : En l'absence du maire dans la commune, il est remplacé par un adjoint et/ou conseiller pour en assurer l'écriture et l'approbation des actes d'état-civil dans les registres.

Sources : Synthèse(JPA®) – Histoire de France - Encyclopédia & bibliographie JC-Dumort



Vous vous occupez d'un parent âgé à domicile et avez besoin de temps pour vous ?

Vous vous sentez seul ou isolé ?

Prenez contact avec **les accueils de jour**

Avanne-Aveney



Centre JACQUES WEINMAN
Contact : 03-81-41-88-88

Des équipes pluridisciplinaires mobilisées

Une souplesse de fréquence d'accueil des personnes

Un environnement familial et convivial

La possibilité de bénéficier d'une aide financière (APA, assurance maladie, mutuelle)

Montferrand le Château



EHPAD Laurent VALZER
Contact : 03-81-56-67-69

Nous aurons à cœur

D'accompagner la personne

- ✦ Mobiliser ses capacités physiques, sensorielles, cognitives, intellectuelles par le biais d'activités adaptées, afin de maintenir l'autonomie des personnes,
 - ✦ Maintenir des relations sociales,
 - ✦ Assurer un soutien psychologiquement.

D'accompagner les aidants

- ✦ Proposer des temps afin de les soutenir dans l'accompagnement de leur proche,
 - ✦ Donner des moments de répit,
- ✦ Favoriser le maintien à domicile ou donner la possibilité d'une entrée en douceur en établissement,

Possibilité de transport (selon secteur)

Echanges / rencontres réguliers avec les aidants

Comptes rendus périodiques aux médecins traitants

Mily Fleurs
Fleuriste créateur
Interflora

OUVERT DEPUIS LE 1^{er} AVRIL

Compositions florales,
Bouquets et Plantes
Décoration,
Bijoux et accessoires
avec service d'envoi ou de livraison possible

Des fleurs et des couleurs pour tous vos évènements !

11 rue du Champ du Noyer • AVANNE-AVENEY • 03 81 80 86 43

Prévention

**LES BEAUX JOURS ARRIVENT...
QUELQUES RÈGLES À RESPECTER**

Réglementation des bruits

Les travaux de jardinage et de bricolage ne sont autorisés qu'aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h



Brûlage en milieu urbain

Le règlement sanitaire départemental prévoit à l'article 23-3 : « le brûlage en plein air des déchets et débris de toute nature est strictement interdit dans les agglomérations », y compris en zone d'activités économiques. Selon l'arrêté préfectoral du 4 novembre 1988, le brûlage des végétaux sur pied est interdit du 1^{er} mars au 15 octobre.

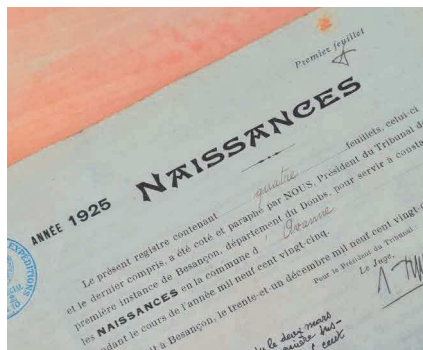
Taille des haies

L'article UB11-Clôtures de notre plan local d'urbanisme précise que les haies ne doivent pas dépasser 1.80 mètre en limite de voirie et à 2 mètres en limite séparative. Les haies dépassant sur le trottoir doivent être reprises jusqu'à la limite de parcelle.

La nuisance animale

De jour comme de nuit, la tranquillité publique doit être respectée par les propriétaires d'animaux. Les coqs et les chiens bruyants doivent être maîtrisés. Les chiens ne doivent pas divaguer et les chiens dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) doivent être muselés.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : ATTENTION AUX SITES MARCHANDS !



Quelques administrés ont fait connaître à la mairie d'Avanne-Aveney leurs déboires avec ces sites internet qui font facturer des services assurés gratuitement par l'administration : demande d'actes, de titre, de cadastre, etc. Ces sites ne sont pas illégaux, mais le niveau de service est très variable pour le prix payé.

De nombreux sites internet proposent, moyennant paiement, d'effectuer des démarches auprès des administrations (préfecture ou mairies). Dès lors que le client sait à quoi s'attendre en termes de prestations et de conditions d'utilisation, cette activité est légale quand bien même les démarches administratives proposées pourraient parfaitement être accomplies sans bourse délier.

Quelques éléments doivent retenir votre attention. D'abord, le site doit vous informer sur ce que vous payez et sur le fait qu'il est possible d'obtenir gratuitement les documents auprès des collectivités concernées.

Ensuite, il faut se méfier des sites qui vous garantissent un délai de délivrance d'un document. En effet, ces sites ne maîtrisent pas ce délai puisqu'il dépend du temps de réponse de la collectivité, par exemple la mairie, qui n'est liée par aucune obligation. C'est pourquoi, si vous êtes dans l'urgence et que vous espérez gagner du temps en passant par une prestation payante, il est conseillé au contraire de vous rendre directement en collectivité et d'expliquer votre situation d'urgence. A titre d'exemple, si obtenir un acte d'état-civil nécessite de contacter une autre mairie, la démarche sera toujours plus rapide entre secrétaires de mairie qu'avec un intermédiaire.

Puis, le site doit clairement vous informer sur le délai de rétractation tel qu'il est prévu par le code de la consommation. Celui-ci est de 14 jours à compter de la commande du service par internet. Le réflexe du client doit toujours s'orienter vers une sauvegarde de la facture correspondante ou du récépissé de commande.

Enfin, les échanges entre le prestataire internet et le client ou entre le prestataire internet et la collectivité ne doivent pas comporter la Marianne bleu blanc rouge : elle est réservée aux services de l'Etat et l'utiliser revient à installer la confusion dans l'esprit du consommateur qui pense avoir affaire à un service officiel. Cette utilisation est répréhensible.

Ces problématiques de légalité relèvent de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, service concurrence, consommation et répression des fraudes.

En conclusion, les sites marchands proposant des démarches administratives doivent clairement vous annoncer les conditions du service qu'ils rendent et sont à éviter si vous êtes dans l'urgence : le sourire de la secrétaire de mairie saura à la fois apaiser vos inquiétudes et répondre à votre demande !

**Vous pouvez réaliser une demande d'acte d'état-civil sur notre site internet
www.avanne-aveney.com, dans la rubrique « Etat-civil ».**

LE FRELON ASIATIQUE... UN GRAND PRÉDATEUR POUR LES ABEILLES.

Deux nids de frelons asiatiques ont été découverts à AVANNE l'année dernière et deux autres nids à Planoise non loin d'Avanne...

Le Frelon asiatique : Un insecte envahissant...

Cet insecte (*Vespa velutina*) est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent désormais dans la quasi-totalité des départements, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles qui constituent sa nourriture préférée. Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves.



Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. *Vespa velutina* est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm, il est plus petit que le frelon européen.

D'où vient-il ?

Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie. On retrouve cette espèce dans le Nord de l'Inde, en Chine ou dans les montagnes d'Indonésie. Il semble qu'il soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Toulon. Il s'est aussi répandu en Espagne et au Portugal.

Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. Un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante. De plus, le frelon asiatique compte peu de prédateurs en Europe. Seule la Bondrée apivore est capable d'attaquer des nids entiers de frelons. Mais ce rapace migrateur est trop rare pour avoir un effet notable sur le développement du frelon asiatique.

Est-il dangereux pour l'Homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. A proximité des nids, il peut se montrer très agressif. Quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation. Les personnes allergiques aux piqûres d'hyménoptères peuvent le craindre. On déplore tous les ans un certain nombre de décès en Europe.

Le frelon asiatique est-il néfaste pour l'écosystème ?

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver. *Vespa velutina* présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité, car l'abeille contribue à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Outre les abeilles, il s'attaque aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons

ainsi qu'aux araignées. Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles mais aussi et surtout, par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles. Ces dernières ne vont plus prélever le nectar, le pollen et l'eau indispensables à leur survie et à leur bonne santé. L'impact sur les autres pollinisateurs est aussi très important.

Est-il possible de l'éradiquer ?

Non. Il n'y a « actuellement aucune stratégie collective contre ce frelon qui soit reconnue efficace », seules des actions ponctuelles pour limiter sa prolifération sont possibles, comme la destruction des nids qui menacent directement les ruches.

Les scientifiques semblent être prêts à découvrir et à commercialiser un produit à base de phéromones qui permettrait de piéger uniquement les frelons asiatiques



Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen, davantage en forme de poire. Le nid de *Vespa velutina* mesure jusqu'à 1,20 mètre de haut. Il est construit la plupart du temps en hauteur, à plus de 10 mètres d'altitude. Il se situe souvent en pleine lumière. Sa zone de prédilection : la cime des arbres, les cabanes de jardin, la proximité d'un point d'eau. L'entrée du nid est latérale et il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre.

Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Ne vous attaquez pas à un nid seul ! Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur.

Quand détruire un nid ?

La destruction des colonies doit se faire le plus tôt possible au printemps et jusqu'à mi-novembre. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme.

Comment détruire un nid ?

À ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent une perche télescopique afin d'injecter de l'insecticide. Le nid est ensuite prélevé et détruit pour éviter que l'insecticide ne soit consommé par les oiseaux ou diffusé dans l'environnement. Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide par congélation.

Et les pièges ? Selon les experts de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) le piégeage préventif du frelon asiatique conduit « au massacre d'un grand nombre d'insectes non ciblés sans affecter les populations de frelon asiatique ». Ils conseillent donc de limiter l'emploi de « pièges sélectifs » (avec des trous laissant échapper les autres insectes) à proximité des ruchers attaqués et mis en péril par le frelon. Ce piégeage doit être mené dès que les températures deviennent douces. Ces pièges seront retirés six semaines après la hausse des températures, moment à partir duquel les reines fondatrices cessent de sortir du nid.

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



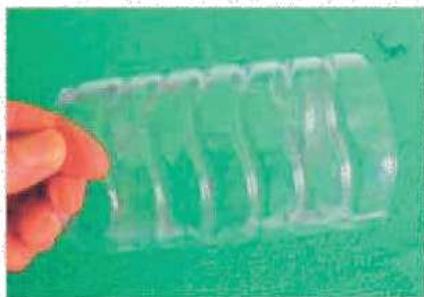
1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



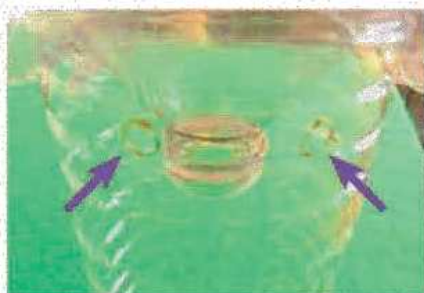
4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.

COMMUNIQUÉ



Démarchage à domicile : appel à la vigilance

A la suite du signalement de démarchage abusif au nom de Grand Besançon Métropole, de l'Etat ou encore de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), notamment concernant les aides à l'amélioration de l'habitat, le Grand Besançon vous informe qu'il s'agit vraisemblablement de propositions de nature frauduleuse.

Notre collectivité et les institutions citées ne cautionnent aucun démarchage commercial de quelque sorte (porte-à-porte, courrier, appels téléphoniques) et ne proposent aucune offre de prestation de travaux.

Toute personne se prévalant d'un mandat de Grand Besançon Métropole, de l'État, ou encore de l'Anah s'inscrit alors dans une démarche abusive.

Pour une information gratuite, neutre et complète en ce qui concerne toutes les aides à l'amélioration de l'habitat accordées par Grand Besançon Métropole, l'Etat ou l'Anah, il est possible de se connecter au site internet <https://france-renov.gouv.fr/> ou de composer le numéro local suivant : **03.81.68.37.68** (Maison de l'habitat du Doubs – ADIL25).

Il est recommandé en dernier lieu :

De ne pas donner suite à l'offre d'une entreprise qui se dit mandatée par un organisme public ou qui menace de pénalités.

De ne pas communiquer son numéro fiscal ou sa déclaration de revenus.

De ne pas accepter de prestation sans devis et sans bon de commande, et de ne rien payer par avance.

LE CONSEIL GENDARMERIE

Madame C, 64 ans, demeurant NANCRAÏ, voit apparaître une fenêtre au milieu de son ordinateur lui demandant de contacter un numéro de téléphone sous peine de voir ses données personnelles détruites. Elle s'exécute et entre en relation avec une interlocutrice qui lui indique que son ordinateur contient un virus. Après l'avoir mise en confiance elle lui demande les chiffres de sa carte bancaire puis de lui fournir des codes reçus par message afin de mettre en place un anti-virus.

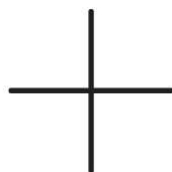
Que faire ?

L'escroc fait apparaître une fenêtre sur votre écran d'ordinateur via une manœuvre de piratage informatique. Lorsque vous appelez le numéro affiché à l'écran il obtient, de fait, votre numéro de téléphone. Lorsque vous lui communiquez votre numéro de carte bancaire cela lui permet de se rendre sur un site internet quelconque et d'entamer l'achat d'un objet en entrant ce numéro. Les codes que vous recevez par message et que vous communiquez à l'escroc correspondent à des codes de validation d'achats réalisés sur internet.

ENFIN 16 ANS ?

C'est le moment Fais-toi rencenser

Dans ta mairie
ou sur www.service-public.fr



Ensuite, tu seras convoqué pour ta
Journée **D**éfense et **C**itoyenneté
8 à 12 mois plus tard

Où tu obtiendras ton certificat de participation,
indispensable pour :

- passer ton permis de conduire
- passer ton BAC / CAP
- passer certains concours



Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Bersot
25027 BESANCON CEDEX
Mail : csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
Tél : 09.70.84.51.51



Des activités santé
et des solutions astucieuses

pour améliorer votre quotidien

en Bourgogne-Franche-Comté



La nutrition où en êtes-vous ?

Repères et conseils pour mieux manger et mieux bouger



L'équilibre, où en êtes-vous ?

Exercices physiques pour garder l'équilibre



Force et forme au quotidien

Exercices adaptés et variés en lien avec votre quotidien



Peps eurêka

Astuces et exercices pour prendre soin de votre mémoire



Le sommeil, où en êtes-vous ?

Repères et conseils pour un meilleur sommeil



Bon'us tonus

Astuces pour prendre soin de votre santé et de celle de votre maison



Vitalité

Partage d'expériences pour prendre soin de soi et améliorer sa qualité de vie



En voiture, je me rassure

Conforter sa pratique de conduite et maintenir une vie sociale



Mieux vivre chez moi

Adapter aux son logement à ses besoins



Questions de sens

Comprendre l'évolution des sens au fil de l'âge

Plus d'informations par téléphone :
Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté
03.81.25.17.60
lesbonsjours25@bfc.mutualite.fr



Actions cofinancées avec le soutien de :



NUMÉROTATION IDENTITAIRE DES PAVILLONS ET DES LOGEMENTS ET ABSENCE DE PATRONYME SUR LA BOITE À LETTRES

Nous avons pu constater dans notre village d'Avanne-Aveney qu'il y a de plus en plus d'habitations qui ne sont plus identifiables par un numéro de rue et que de nombreuses boîtes à lettres ne sont plus identifiées de façon lisible par le patronyme du propriétaire ou du locataire du lieu.

Vous aurez déjà constaté par vous-même que des livreurs de colis tournent en rond avec leur camionnette pour trouver le propriétaire du colis à livrer.

Dénommer et numéroter les rues : pour qui et pourquoi ?

Pour les citoyens

- Facilite et simplifie les livraisons à domicile.
- Facilite et accélère l'accès aux soins et services à domicile (médecins, secours d'urgence...).
- Facilite les visites de courtoisie.

Pour la mairie

- Facilite l'organisation de la collecte des déchets ménagers.
- Facilite l'identification des administrés et l'envoi d'informations municipales.
- Facilite l'enquête de recensement
- Facilite les déplacements (lieux de spectacles ou de vie...).

Pour les services aux usagers (eau, EDF, La Poste, impôts, services de secours...)

- Facilite l'identification et la gestion des clients.
- Facilite et rend moins coûteuse la réalisation des prestations.
- Permet la prospection et la diffusion d'informations.
- Permet de diminuer les coûts de livraison en cas de mauvaise identification du client.
- Facilite et accélère la distribution du courrier.

Pour les entreprises de la commune

- Facilite et accélère l'accès des fournisseurs et des clients.
- Permet la prospection et le démarchage des sociétés présentes sur la commune.

Numéroter son habitation, c'est donc d'abord une mesure qui fait perdre moins de temps et de carburant.

Que dit la réglementation ?

Selon l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée par arrêté du maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La mairie offre la première plaque de numérotage. Il revient ensuite à l'habitant de l'entretenir ou de la remplacer.

Où placer le numéro de rue ?

Le principe : le numéro doit être visible directement depuis la rue. Et lorsqu'un bâtiment n'est pas situé le long de la voie publique, un numéro doit être apposé, de manière visible, à l'entrée principale de la propriété où ce bâtiment a été construit.

- à côté de la porte d'entrée, ou sur celle-ci,
- à côté de la porte du garage,
- sur la boîte aux lettres, ou à côté de celle-ci,
- sur une jardinière à l'entrée du terrain,
- sur une pancarte...



TRAVAUX SUR L'EXISTANT : QUEL FORMALISME ?

Je veux changer mes fenêtres, refaire ma terrasse, installer des panneaux photovoltaïques, que dois-je déclarer ? Il faut reconnaître que le code de l'urbanisme, malgré une simplification opérée par décret en 2015, n'est pas facile d'accès et s'y ajoutent les dispositions du plan local d'urbanisme. Nous vous aidons à y voir plus clair avec un réflexe à avoir : appeler la mairie en cas de doute. Une permanence urbanisme a été mise en place depuis 2020 le jeudi matin, il suffit de prendre rendez-vous au 03.81.41.11.30.

Le présent article ne s'intéressera qu'aux travaux sur construction existante, avec un principe édicté par l'article R.421-13 du code de l'urbanisme : « les travaux exécutés sur des constructions existantes sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme », sauf ceux que le code soumet de manière exhaustive à un permis ou à une déclaration préalable.

La planche ci-après (p.31) donne les principales règles d'autorisation à attendre de l'administration selon le type de travaux. Quelques postulats de base :

- La commune d'Avanne-Aveney est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé depuis le 24 mai 2018. Il est consultable en ligne pour déterminer les règles qui s'appliquent selon la zone qui vous intéresse (zone urbaine, zone d'activités économiques, zone agricole, zone naturelle, etc.) ;
- Un monument historique est présent sur le territoire de la commune : il s'agit de l'église, inscrite à l'inventaire depuis 1998. A ce titre, un plan de protection des abords (voir plan p.30) est intégré au PLU et ceci impacte directement le formalisme des autorisations : une déclaration s'impose a minima pour tous les travaux ou presque qui se situent dans ce périmètre ;
- La commune est concernée par un plan de prévention des risques naturels (inondation) : ceci impacte directement la constructibilité et les travaux admis selon la situation du bien dans la zone inondable rouge, bleu foncé ou bleu clair du plan réglementaire ;
- Les délais d'instruction sont les suivants :

Déclaration préalable	1 mois	+ 1 mois en secteur ABF
Permis de construire (maison individuelle)	2 mois	+ 1 mois en secteur ABF ou + 2 mois si consultation d'une commission départementale ou régionale

- Quelques données :

Dossiers Urbanismes instruits par la commission Urbanisme d'Avanne - Aveney						
Année	CUa	CUb	DP	PC	PC Modificatif	PC Collectif
Juin 2020 Déc 2020	46	12	46	13	0	1
2021	84	4	71	23	6	2

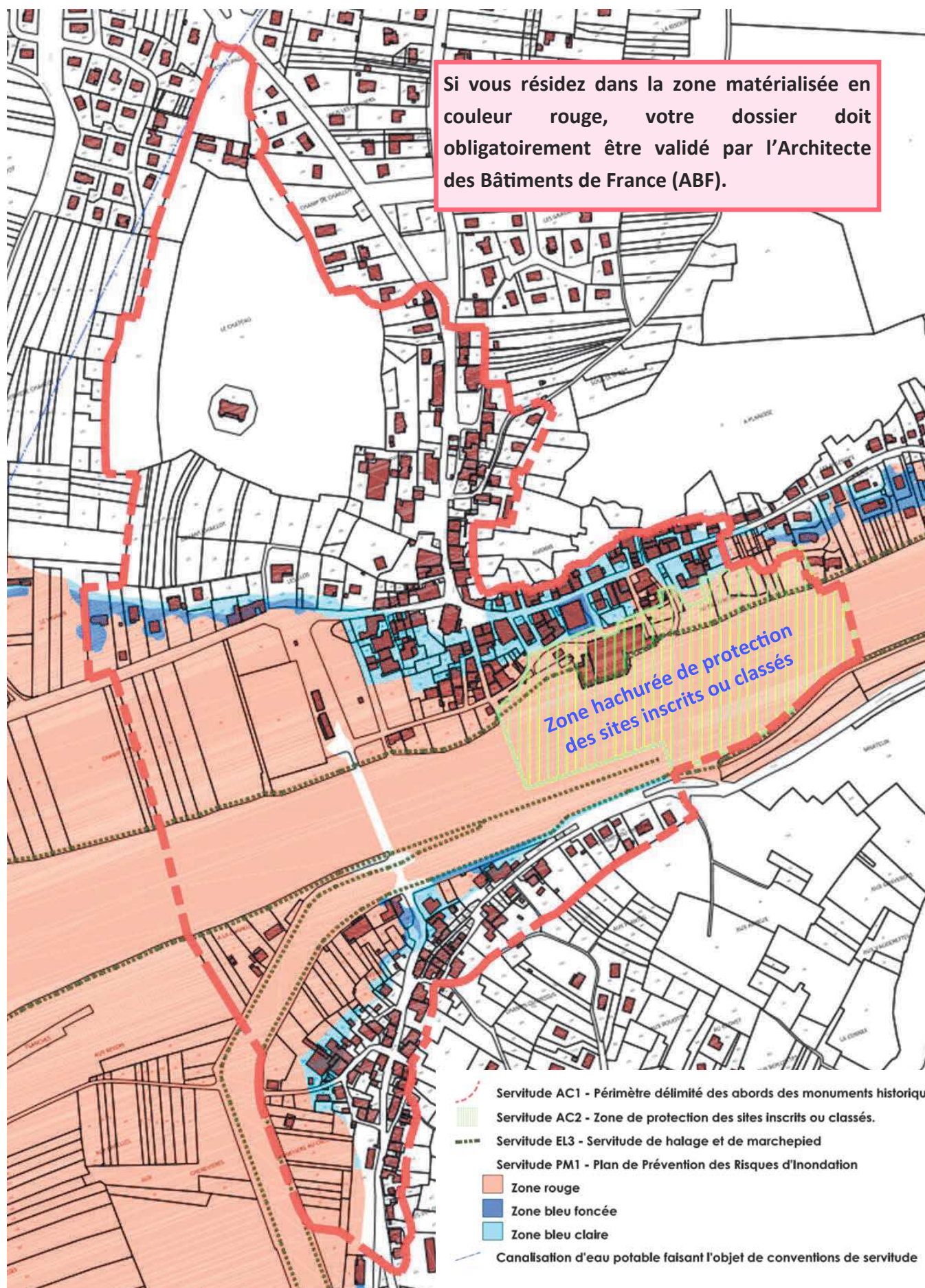
CU = Certificat d'urbanisme - DP = Déclaration préalable - PC = Permis de construire

Si vous avez des doutes et/ou des précisions à demander, vous pouvez contacter la mairie :

- Téléphone : 03.81.41.11.30
- Courriel : mairie@avanne-aveney.com

La commission urbanisme est à votre écoute et peut vous recevoir sur rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

SP : surface de plancher

ABF : secteur protégé nécessitant l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

EXTENSION (EN ZONE URBAINE)

- < 40 m² et SP totale < 150 m² : DP
- > 40 m² : PC

VERANDA, TERRASSE COUVERTE (EN ZONE URBAINE)

- < 40 m² et SP totale < 150 m² : DP
- > 40 m² : PC

GARAGE CONTRE L'HABITATION :

- < 40 m² et SP totale < 150 m² : DP
- > 40 m² : PC

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :



TOIT, COUVERTURE, VELUX :

- remplacement à l'identique : sans formalité sauf secteur ABF

FENÊTRE ET PORTE-FENÊTRE :

- remplacement à l'identique : sans formalité sauf secteur ABF

RAVALEMENT FAÇADE, BARDAGE :

- remplacement à l'identique : sans formalité sauf secteur ABF

PORTAIL, CLOTURE :

ABRI DE JARDIN, CARPORT, APPENTIS :

- < 5 m² : sans formalité sauf secteur ABF
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

PISCINE :

- < 10 m² : aucune formalité sauf secteur ABF
- < 100 m² non couverte ou couverture moins de 1.80 m de haut : DP
- < 100 m² non couverte ou couverture plus de 1.80 m de haut ou piscine > 100 m² : PC

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED :

- sans surélévation : aucune formalité
- surélevée < 5 m² : sans formalité sauf secteur ABF
- surélevée < 40m² et SP totale < 150 m² : DP
- surélevée > 40m² : PC

Image : photothèque Microsoft



**Construction nouvelle ou extension,
ravalement ou modification de façade, changement
de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine...**
Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Pour cela, rendez-vous sur
grandbesancon.fr/gnau

dès sept. 2021

**Certificat d'urbanisme
informatif (CUa)**
**Certificat d'urbanisme
opérationnel (CUb)**
**Déclaration préalable
de travaux (DP)**
**Déclaration d'intention
d'aliéner (DIA)**

dès janv. 2022

**Permis de
construire (PC)**
**Permis de
démolir (PD)**
**Permis
d'aménager (PA)**

**Je bénéficie d'avantages
immédiats !**



Accessible

Le portail
est ouvert
24 h/24
et 7 j/7



Rapide

Je n'ai plus
besoin
de me rendre
en mairie



Pratique

Je peux suivre
la progression
de ma demande
en ligne



Sécurisé

Mon compte
est personnel
et confidentiel



CARNAVAL À L'ECOLE

Toute l'école a défilé dans la cour pour admirer les déguisements de chacun. Il y avait des princesses, des clowns, des pirates, des super-héros. Toute la classe a beaucoup aimé fêter Carnaval.

(Texte écrit par les CP)



NOS SUPER-CORRESPONDANTS D'OTTAWA



La capitale du Canada s'appelle Ottawa. Cette ville se trouve à l'est du pays. Les pays frontaliers sont : les Etats-Unis, l'Alaska, Le Danemark avec le Groenland et même la France avec la petite île de Saint Pierre et Miquelon.

OTTAWA LE GRAND CANAL

En hiver, ils font du ski, de « la planche à neige », du hockey sur glace, et du patin à glace sur le grand Canal. Au Canada il peut faire jusqu'à - 40 °C . Pendant les périodes très froides, les habitants se déplacent dans des souterrains.

Le grand bâtiment ancien que l'on voit est le parlement.



(Texte écrit par les CE2)

ECOLE ELGIN



Dans la classe, il y a 23 enfants. Avec les correspondants on s'échange des lettres pour faire connaissance, savoir se présenter en anglais. Chez eux, ils écrivent en script.

LA CLASSE DE CM1 ENVAHIE PAR LES COCHONS D'INDE



L'histoire des cochons d'Inde

Grignotte est un cochon d'Inde. Il vient d'un jardin. Il a été élevé sans compagnie, donc il se montre agressif, envers les autres. Capucine, elle, vient de mademoiselle Lucile (qui nous l'a prêtée).

On ne connaît pas son histoire, mais si vous la croisez, demandez-lui !

Perce-Neige et son fils étaient chez une mémé. Une association les a recueillis, car ils étaient très mal en point.

Dumbo est le fils de Capucine il est tout petit.

Nous l'avons mis à l'adoption avec l'autre petit qui n'a pas de nom.

Faustine, Manolo, Tasnim

Petit historique

Notre cochon d'Inde s'appelle Grignotte, c'est le premier qui a découvert la classe. Après nous avons eu Capucine, les deux ont fait un bébé, Dumbo. Ensuite est arrivé Perce-Neige et son fils. Grignotte a 1 an Dumbo, son fils, 3 semaines et Capucine 4 ans. Quant à Perce-Neige on ne sait pas !!! Perce-Neige est de couleur blanche avec une tache marron comme son fils. Capucine est toute marron clair et son bébé noir comme son papa. D'abord est arrivé Grignotte qui vivait seul dans un jardin, puis Capucine de chez Lucile. Perce-Neige et son fils ont été récupérés de chez une dame qui n'arrivait plus à s'en occuper.

Alexis, Line, Arthur et Léonie

La vie d'un cochon d'Inde dans notre classe

Le cochon d'Inde a plusieurs activités, la première est la nourriture. Il se précipite dessus dès que l'élève de service le sert.

La deuxième activité préférée de ces rongeurs : courir dans la classe. Entre eux, ils se suivent partout et ils se montent les uns sur les autres.

Les rongeurs adorent qu'on les caresse.

Nous les portons dans nos bras quand nous le pouvons.

Parfois, ils se mettent à couiner d'un coup en pleine classe. Au début, ça nous dérangeait mais nous nous sommes habitués.



Diane, Julie, Anaëlle, Lola, Sana, Laëtitia, Sébastien et Jade

la reproduction des cochons d'Inde

Un jour, Grignotte est arrivé dans notre classe. Au bout de quelques semaines, Capucine est apparue. En voyant l'autre cochon d'Inde, il s'est mis à parler pour la première fois. On les a posés sur les tables ou par terre. Ils roucoulaient. Un mois plus tard, nous avons fait une échographie de Capucine, elle portait un bébé.

65 jours après, la maman donna naissance à un petit nommé Dumbo.

Rose, Nolan, Medine, Léana

Les caractères de chacun

Grignotte était très solitaire et timide avant l'arrivée de Capucine. Il a vu Capucine et l'amour a commencé. Cependant, Grignotte n'a presque jamais vu son fils, car il ne s'entend pas avec lui.

Quelques mois plus tard, deux stars rentrent en scène : Perce-Neige et son fils.

Perce-Neige n'était pas très bavarde contrairement à son fils. Mais ils sont très gentils.

Léon, Ismaïl, Sarah, Meliké, Lisa



Petit exposé sur le cochon d'inde

Le cochon d'inde est un rongeur. Il est herbivore et mange des concombres, de la salade, des feuilles de pissenlit.

Il vient d'Amérique du Sud. Ces animaux doivent vivre en groupe. Tout ce qu'il faut savoir pour bien s'occuper de son cochon d'inde : comprendre ses besoins, bien les choisir, les loger, les nourrir et les soigner.

Anaïs

VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs vacances de février :

Cette année, 23 enfants ont été accueillis par l'équipe d'animation du 14 au 18 février 2022 : une semaine sur la thématique du carnaval, avec des activités manuelles, sportives, et culturelles adaptées au public de 3 à 12 ans.

Les enfants ont pu réaliser des masques de carnaval, s'initier à la baby gym, et à la lutte.

Une animatrice de l'association AMUSO a proposé de l'éveil musical tous les matins pour les moins de 6 ans.

Un intervenant de l'association Atelier Capoeira, Maître Coxinha, a pu initier les enfants de plus de 6 ans à la Capoeira. Cet art martial afro-brésilien proposé tous les jours a été très apprécié !

Le mercredi 16 février, les animateurs ont programmé une sortie à la piscine Lafayette de Besançon avec les enfants de plus de 6 ans (primaires) et également une sortie à Miserey-Salines aux Ateliers le jeudi 17 avec les enfants de moins de 6 ans (maternels) pendant laquelle ils ont pu profiter de la plaine de jeux. Pour ces déplacements, les trajets pour se rendre à la piscine ont été effectués à pied et encadrés par 3 animateurs. Lors de la deuxième sortie aux Ateliers, deux minibus ont été mis à disposition par GEPSL25.

Le vendredi après-midi les enfants se sont déguisés pour la BOUM Carnaval organisée par l'équipe d'animation. Au programme, danses et jeux musicaux.



L'équipe d'animation vous remercie pour la confiance que vous lui accordez, et vous donne rendez-vous le 19 avril pour l'accueil de loisirs des vacances de Pâques !



SÉJOUR SKI

Après une année blanche en 2021, en raison de l'épidémie, nous avons pu organiser cette année un séjour neige en partenariat avec la commune de Morre.

Nous avons réuni 31 enfants pour les deux communes. Avec les accompagnateurs, ces enfants ont pu dévaler les pistes de ski de la station familiale de Bellevaux-Hirmentaz en Haute Savoie.

Cette sortie neige a été une découverte pour certains d'entre eux et un perfectionnement pour les plus aguerris. Tous les enfants ont passé d'excellents moments de partage.

Vivement l'année prochaine pour la suite ...

BELLEVAUX-HIRMENTAZ



NUIT DE LA LECTURE



La bibliothèque a participé à la Nuit de la Lecture le 23 janvier dernier, autour du thème

« Aimons toujours ! Aimons encore ! ».

Durant cette journée, plusieurs ateliers ont eu lieu,

- Un atelier ados/adultes autour de la poésie de papier,
- Un atelier enfant autour du pliage de livre.

Et en soirée, une heure du conte en pyjama, qui a ravi petits et grands pendant laquelle on a pu écouter des histoires de bisous, d'amour à la manière de Louve & Louvette.



EXPOSITION D'ART

Durant le week-end des 26 et 27 mars 2022, cinq artistes ont présenté leurs œuvres dans les locaux de la mairie :



L'invité d'honneur, **Antoine ARANDA** et ses sculptures retraçant ses 40 ans de carrière.



Maggy PARIETTI et ses peintures au couteau où les couleurs lumineuses virevoltent sur un fond sombre, souvent noir, ce qui les met en valeur.



Jean-Michel MELLIERE et ses sculptures en pierre qui, associées au bois, au métal, prennent vie d'un simple petit geste.



Fred DESVIGNES et sa galerie de personnages réalisés avec un mélange de bois, pierre et métal.

Edith NICOT et son univers du papier matière, du plissage, de la transparence, des jeux d'ombre et de lumière.



TRAIL DES FORTS



Après deux années de chamboulement dans le calendrier, le Trail des Forts reprend ses droits dans la programmation des courses hors-stade : 1^{er} événement Trail par ses effectifs dans le Grand Est, la manifestation est attendue par les collectivités, les partenaires et évidemment le public.

Le festival sportif se déroule sur deux jours avec les épreuves suivantes :

- **Samedi 7 mai** : Trail des Forts Kids – 11 km solo – 11 km rando
- **Dimanche 8 mai** : 57 km solo – 57 km relais – 30 km solo – 21 km solo

Les 57 km passent toujours par Avanne-Aveney, point de ravitaillement et de relais en duo. Les coureurs seront alors au 27^{ème} km, pas encore la moitié !

Avec les épreuves Kids, les enfants sont à l'honneur, et qu'ils soient sportifs ou pas, voilà une très bonne occasion de les inclure dans un événement avec papa et maman, de les sortir, de les faire bouger, pour un tarif unique de 5 Euros (7 € sur place).

Aucune catégorie n'est oubliée :

- U16 (14-15 ans) : 5 km
- U14 (12-13 ans) : 3 km
- U12 (10-11 ans) : 1.5 km
- U10 (7-8-9 ans) : 850 mètres
- Baby Athlé U7 (4-6 ans) : 400 mètres maximum.

Toutes les informations et inscriptions sont à retirer sur www.traildesforts.com.

FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique aura lieu le **samedi 18 juin 2022** place Champfrêne, avec le groupe « RY HAVANA » (rhythm and blues, funk, rock, jazz), avec des reprises notamment de Jimi Hendrix, Miles Davis, Prince, James Brown...

Sunset assurera la première partie.



CONCERT ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON



Le **vendredi 1^{er} juillet 2022** à 20h30 l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon donnera un concert dans l'église avec un répertoire allant des variétés à des musiques de films en passant par des morceaux de jazz ou plus classiques.

FÊTE DU PRINTEMPS

Place Champfrêne

*Samedi 7 mai
à partir de 14h*

Petite
restauration
sur
place

- Balade en calèche
- Maquillage enfants
- Tournoi de pétanque
- Exposition de talents



Quand le virus « s'emmêle », la fête de Noël devient la fête de printemps ! Exposez votre talent

Retenez la date du **samedi 7 mai 2022** à partir de 14h00

Place Champfrêne



Vous retrouverez nos fidèles chevaux comtois qui vous accompagneront pour une balade en calèche dans les rues du village.

Barbe à papa, crêpes, gaufres... seront de la partie, mais le vin chaud sera remplacé par une boisson plus appropriée !

Un **atelier maquillage** enfants est prévu.

Tournoi de pétanque

Terrain stabilisé

Un **tournoi de pétanque** sera organisé sous la houlette de Jean-Paul Jouffroy. Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire, soit en mairie, soit auprès de l'organisateur (tel : 07.81.51.12.75).



Exposition de talents

Eglise



Par ailleurs, chaque habitant du village qui se sent l'âme d'un artiste et a envie de présenter ses réalisations pourra le faire entre 14h00 et 18h00. Cette **exposition** se fera à l'intérieur de l'église.

Il suffira de prendre contact avec la mairie pour vous inscrire afin que nous puissions mettre à votre disposition tables et grilles, ce **avant le jeudi 5 mai 2022 à 12h00**.

En espérant que le beau temps soit de la partie !

RELAIS PETITE ENFANCE

Des animations gratuites pour les 0-6 ans !

Les animations du Relais sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Sur la commune d'Avanne-Aveney, ces temps collectifs se déroulent certains mardis matin (selon planning) à la salle du conseil de la mairie.

Déroulement des animations :

9h — 10h : Accueil et jeux libres

10h — 11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Animation à venir : Mardi 10 mai 2022 pour un atelier « jardinage et plantation »

***Bon à savoir** : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur.*

SPECTACLE « Premier Cri »

Le 14 juin à 20h, à la médiathèque de Saint Vit

« Le voyage le plus court et le plus long que nous ayons à parcourir à l'échelle d'une vie, celui qui donne naissance aux bébés, celui qui donne naissance aux mères et aux pères, celui qui s'opère entre les mains des sage-femmes, des gynécologues obstétricien·ne·s... »

Spectacle gratuit, tout public à [partir de 15 ans](#)

Suivi d'un temps d'échange avec les artistes et un·e professionnel·le de la naissance.

[Inscription obligatoire auprès du Relais](#)

En partenariat entre les RPE de Quingey et des Petits Voyageurs, des médiathèques de Saint Vit et Quingey.



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

NOUVEAU : Atelier duo Bout'choux « La Bulle des émotions »

Le samedi 9 avril à Thoraise de 10h à 11h

Le samedi 21 mai à Boussières de 10h à 11h

Atelier en duo pour enfant de 2 à 5 ans et d'un adulte (parent, grand-parent, tante, assistant maternel...).

[Gratuit sur inscription auprès du Relais.](#)

« L'idée de ces ateliers : sentir et accueillir ses émotions, se rapprocher, prendre conscience l'un de l'autre, respirer ensemble... en sortant un peu du quotidien. Au programme : réveil du corps, mouvements rythmés de relaxation, échanges sur les émotions, partage d'histoires et moment créatif. »

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs,

2A rue Saint Vincent

25720 Avanne-Aveney

03.81.52.09.47

relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org

Facebook et site web :

www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte

MICRO-CRÈCHE

Virginie BÉLIARD référente technique de la micro-crèche depuis plusieurs années a quitté fin janvier cette structure. Elle a l'opportunité de remplir d'autres fonctions au sein des Familles Rurales du Doubs.

Natacha JEANNEAU est la nouvelle référente technique, issue d'une formation d'éducatrice de jeunes enfants. Le reste de l'équipe est composé de trois salariées « aides éducatives » : Aude, Charlène et Fanny.

Voici quelques-unes de leurs valeurs :

- favoriser la spontanéité,
- accompagner l'enfant dans sa prise d'autonomie,
- respecter son rythme de développement,
- privilégier les sorties en plein air, le jeu...



Leur volonté est de vous accueillir dans une ambiance chaleureuse du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30. Pour la rentrée de septembre, des places se libéreront. Alors pensez à vous inscrire.

La commission d'attribution aura lieu en avril... A très bientôt



AMUSO, PÔLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL DU GRAND BESANCON

Tous nos moments musicaux et stages pour ce printemps :



Stage musique et cirque du 25 au 29 avril

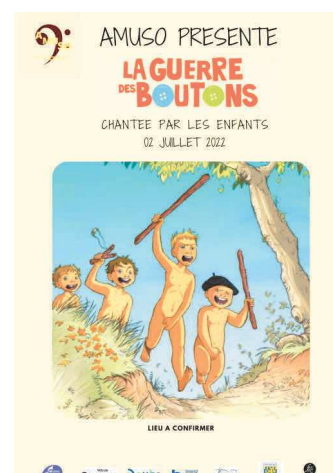
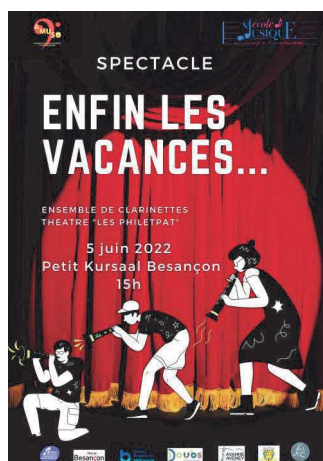
Des pauses musicales les 11 avril et 20 mai



Spectacle « Enfin, les vacances », théâtre en musique par l'ensemble de clarinettes d'Amuso et de l'école de musique des portes du Haut Doubs. Représentation au petit Kursaal le 5 juin à 15h

Pique-nique musical et portes ouvertes le 12 juin 2022 lieu à confirmer

Spectacle « La guerre des boutons » chanté par les enfants Le 2 juillet



AMUSO
8 rue de l'Épitaphe - 25000 BESANCON
Tél : 07.81.04.29.09
Mail : amuso.association@gmail.com





LASCAR

Danse :

Cette année, les parents ont à nouveau été invités à une présentation du travail des élèves le dernier samedi avant les vacances de Noël.

Les danseuses vont également avoir la joie de retrouver la scène avec un gala organisé au Petit Kursaal le samedi 16 avril 2022 à 20h. Un très beau lieu pour un nouveau spectacle avec une mise en scène et des chorégraphies signées Christelle Mougard. Nous vous attendons nombreux pour ce moment festif et chaleureux.



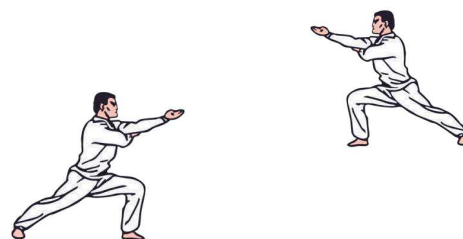
Pour tous renseignements contacter
Christelle au 06.62.19.76.60 par sms.

Aïkido :

Réouverture d'un deuxième créneau à partir de mars 2022

Mercredi de 18h à 20h et vendredi de 19h à 20h30.

Les cours sont ouverts à tous (à partir de 14 ans).



Truc May AUBRY
06.99.23.40.82 - aubry.tm@free.fr

GYM FORM' AVANNE-AVENEY



Les dirigeants et les animatrices de l'association GYM FORM' AA, affiliée à la Fédération Française SPORTS POUR TOUS ont le souci de consolider la reprise, après une période de creux l'an dernier due au Covid.

Afin d'encourager le plus grand nombre à venir ou revenir bénéficier des bienfaits d'une activité sportive en groupe, l'association prépare activement la prochaine saison.

- avec au programme, un **nouveau cours** avec une nouvelle animatrice le mardi en fin de matinée : « tonification générale en rythme et musique à travers des exercices de gym et des enchainements d'étirements, avec ou sans matériel »

Au mois de juin, Michèle vous proposera une **séance découverte** ouverte à tous (licencié ou non) **un mardi à 10h40**. La date précise n'étant pas encore fixée, merci de contacter l'association en mai pour vous inscrire.

- A la fédération Sports Pour Tous, le **mois de mai** est le mois des ARTS ENERGETIQUES. Venez découvrir le QI GONG avec Maria lors des séances du **mardi de 9h à 10h15**, en salle ou en plein air au stade d'Avanne, selon la météo.
- Plusieurs animatrices suivent actuellement des formations continues dans le but de diversifier encore plus leurs séances pour le bien-être de leurs pratiquants.

Et pour préparer votre inscription en septembre 2022, il est possible de faire des séances d'essai dans toutes les activités, au cours de ce dernier trimestre.

Toutes les séances se déroulent dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
En raison du Covid, il est conseillé d'apporter son tapis personnel.



Contact par téléphone au 03.81.52.97.79 ou par mail gymform'aa@orange.fr
Site internet du club : www.club.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25
Site internet de la fédération : www.sportspourtous.org

VIDE GRENIER USAA



Dimanche 22 mai 2022
8h - 17h30



Terrain stabilisé Avanne Aveney

inscription par telephone :

06.88.18.86.56 / 06.20.61.76.41

ou par mail : avanne-aveney.us@lbc-foot.fr

3€ le mètre

Restauration et buvette sur place

VIDE GRENIER

USAA FOOT AVANNE-AVENEY

DIMANCHE 22 MAI 2022 de 8h00 à 17h30

(Installation de 6h00 à 7h30)

Stade de foot d'Avanne-Aveney

Bulletin de réservation à envoyer

au plus tard le : 18 MAI 2022

(Nombre de places limitées, les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée).

Renseignements :

Tél. : 06 88 18 86 56 - 06 20 61 76 41

Mail : avanne-aveney.us@lbfc-foot.frSite Internet : www.us-avanne-aveney.fr

Je soussigné(e) / (Nom/Prénom) :

Demeurant :

Adresse mail :

Téléphones : Fixe : Portable :

Demande à participer au vide-grenier organisé par l'USAA Foot et atteste sur l'honneur participer pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} fois maximum en 2022 à un vide-grenier et que je n'y vendrai que des objets personnels.

Je réserve mètre(s) linéaire(s) pour la somme de : € (Tarif fixé à 3 € le mètre).

- Règlement (chèque à l'ordre de USAA Foot),
- Photocopie de ma pièce d'identité,
- Bulletin de réservation

A ENVOYER A : Dominique Fleurot- 10 rue des Blotets - 25720 AVANNE-AVENEY(Toute demande non accompagnée de son règlement et de la photocopie d'une pièce d'identité ne sera pas enregistrée).

- ✓ Vide-grenier réservé aux particuliers.
- ✓ Je m'engage à respecter les lieux et **à ne pas laisser sur place : objets invendus et déchets.**
- ✓ Tout exposant arrivant après 7h30 pourra se voir refuser l'accès à son emplacement prévu, malgré son inscription préalable.
- ✓ Un bon pour un café vous sera offert à l'entrée du site. Vous disposerez d'une buvette et d'un stand de petite restauration sur place.
- ✓ Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser un barbecue sur leurs emplacements.
- ✓ Le vide-grenier durera jusqu'à 17h30 (aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans les allées avant 17h30), cependant en cas d'orage annoncé et soudain, les organisateurs se réservent le droit d'écourter la journée pour des raisons de sécurité.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration survenant dans l'aire du vide-grenier. Tout exposant doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.
- ✓ Une confirmation vous sera envoyée par mail ou sms.

Je reconnais avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature :



THE SERIOUS ROAD TRIP

The Serious Road Trip est content de pouvoir vous présenter une programmation culturelle à partir de ce printemps sous son chapiteau à Avanne-Aveney.

- Une compagnie invitée : La compagnie du Désastre présentera son nouveau spectacle "CASSOS" sous chapiteau au Serious les **mercredi 8 après-midi, vendredi 10 et samedi 11 juin.**

<http://lecirquedudesastre.free.fr/>

- Soirée « Un Peu de Serious » sous chapiteau le **2 juillet à partir de 15h.**
- Le Festival Serious est de retour cette année les **14 après-midi, 16, 17 et 18 septembre.**

Régulièrement, nous accueillons des artistes qui viennent en résidence. Cela leur permet de travailler leur spectacle et la plupart du temps de présenter une étape de travail.

Si vous êtes intéressés par le spectacle vivant et que vous aimez échanger vos impressions avec les artistes autour d'un verre, nous vous proposons de nous envoyer vos coordonnées mail à tsrt_chb@yahoo.fr.

Cela nous permettra de vous inviter aux sorties de résidences lorsque l'occasion se présente.



Tél: 06.50.38.25.45

<http://chb.theseriousroadtrip.org/>

BILLET D'HUMEUR

L'Amicale à la mémoire du Groupe de Résistants Guy MOCQUET a une pensée attristée et indignée face au massacre opéré en UKRAINE par POUTINE, dictateur russe biberonné aux pratiques barbares d'Adolf HITLER dont il s'inspire, menace nucléaire en plus.

« Plus jamais ça » n'aura donc été qu'un vœu pieux au lendemain de la libération de la France et des autres pays envahis par HITLER et ses troupes de nazis sans cœur et sans état d'âme. C'est pourquoi la cérémonie dite de Valmy, qui aura lieu cette année le dimanche matin 25 septembre à LARNOD comme chaque 4^{ème} dimanche de septembre tous les ans depuis l'année 1946 revêtira une solennité accrue. Cette cérémonie résonnera encore plus que d'habitude pour honorer la mémoire des victimes qui, elles seules, méritent d'être qualifiées de héros ou héroïnes, qualificatif de plus en plus galvaudé comme quand il est prononcé, par exemple, à l'endroit d'un chanteur populaire qui a cherché à se soustraire du paiement de ses impôts en France ou de sportifs professionnels souvent exilés fiscaux.

Jean-Marie LIGIER,

Président de l'Amicale à la Mémoire du Groupe de Résistants Guy MOCQUET

CM du 09/12/2021**Objet : Finances locales : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente, hors coût de la dette (article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales). Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessous :

1. Budget communal :

Dépenses Investissement 2021	2 842 000.00
Remboursement Emprunt	95 000.00
Différence	2 747 000.00
25%	686 750.00

2. Budget Forêt :

Dépenses Investissement 2020	56 741.00
Remboursement Emprunt	0
Différence	56 741.00
25%	14 185.25

OBJET : Ecole : Subvention pour les activités pédagogiques

Vu la demande formulée par Mme Zoundari, directrice du groupe scolaire, en date du 18/10/2021 ; considérant la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider ; considérant les coûts des projets tels que présentés par Mme la directrice exposés ci-après :

Projet	Classes concernées	Coût global
Cours de natation	33 CP + 22 CE1+ 25 CE2 + 26 CM1 + 23 CM2	2 292.15 €
Projet Danse	Toutes les classes	2 650.00 €
Cycle Ski de plaine	CM1 + CM2	2 200.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder les subventions au groupe scolaire pour un montant total de 5 000 €.

Objet : Marché public : Avant-projet sommaire RPE

Vu la délibération attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Petite Enfance en date du 8/10/2020 ;

Vu la proposition chiffrée de variante à l'avant-projet sommaire (APS) en date du 3/11/2021 présentée par la maîtrise d'œuvre Alvéole Architecture ;

Vu la prise en compte, dans cette approche financière, des demandes formulées par les élus lors de la rencontre du 11 octobre dernier, en particulier les points suivants :

- Remplacement de l'ascenseur par un élévateur,
- Arrêt de l'élévateur au R+1,
- Escalier jusqu'aux combles,
- Suppression escalier intérieur,
- Suppression passerelle extérieure,
- Isolation par l'intérieur (ITI),
- Réduction de l'auvent,
- Installation de chantier et démolitions à la charge de la mairie,
- Passage en menuiseries extérieures bois / aluminium (sauf au R+1),
- Conservation des façades en l'état sauf autour du percement,
- Cour en gravillon.

Vu la nécessité de valider l'APS afin de permettre le maître d'œuvre d'arrêter le programme dans un avant-projet définitif à voter ultérieurement,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, d'approuver l'avant-projet sommaire.

OBJET : Convention Groupe Profession Sport et Loisirs

La commune d'Avanne-Aveney a signé avec la caisse d'allocations familiales du Doubs un contrat enfance jeunesse (CEJ) entre 2016 et 2019, en cours de refondation en convention territoriale globale (CTG), et qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans la CTG, la commune a recours aux services du Groupe Profession Sport & Loisirs et des différents groupements d'employeurs que ce groupe rassemble. Les missions de l'association et du groupement d'employeurs consistent au renforcement de l'équipe d'animation communale :

- Mise à disposition d'animateurs diplômés,
- Mise à disposition de remplaçants,
- Mise à disposition d'un directeur diplômé,
- Prêt de matériel pédagogique,
- Co-organisation d'accueil collectif de mineurs,

- *Prestation de gestion et de conseil dans la réalisation des bilans et prévisionnels destinés à la CAF.*

Considérant l'intérêt de développer les activités périscolaires et extrascolaires, soutenues par la CAF 25, Mme le maire propose de renouveler la convention de mise à disposition des compétences avec le Groupe Profession Sport & Loisirs et les différents groupements d'employeurs rattachés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des moyens avec le Groupe Profession Sport & Loisirs et les différents groupements d'employeurs rattachés.

OBJET : Subvention d'investissement : sentiers pédagogiques en forêt

Mme CAU, conseillère municipale en charge du domaine forestier, présente le projet de création de deux sentiers pédagogiques :

- *petit sentier : de 1 871 mètres sur un chemin d'une largeur de 1,50 à 2 m. (poussettes cannes possible) ;*
- *grand sentier : de 3 700 mètres qui alterne des chemins d'une largeur de 1,50 à 2 m et des sentiers.*

Ces sentiers ont une partie commune : un kilomètre du parking du terrain de sport au départ de ces boucles.

Deux thèmes : biodiversité et gestion de la forêt présentés soit en pupitre de "lecture" soit en borne.

Un devis a été établi par l'Office national des forêts – Agence Etudes et Travaux. Il convient de présenter une demande d'aide financière au conseil départemental du Doubs avant le 15 décembre.

Les postes de dépenses sont répartis comme suit :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Panneau d'accueil	2 053.00
Fléchages	2 354.00
Circuits	11 711.50
Barrières de protection	12 210.00
Platelage	16 830.00
Pose des mobiliers et livraison	4 686.00
TOTAL	49 844.00 €

Mme le maire propose de solliciter une aide pour travaux pour la création de ces deux sentiers

pédagogiques forestiers sur la base du plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT SOLLI-CITE € HT	%
Conseil départemental	14 953.00	30
Fonds propres	34 891.00	70
TOTAL	49 844.00	100

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le plan de financement proposé par Mme le maire.

CM 13/01/2022

Objet : Approbation du rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole depuis 2012

En application des dispositions de l'article L.243.8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM) doit être transmis pour débat aux mairies membres de la communauté urbaine.

Après avoir entendu le maire sur le rapport d'observations de la CRC, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole depuis 2012, sans émettre de remarque.

OBJET : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2020

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au conseil de communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2020, présentés lors du conseil de communauté de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 7 octobre 2021, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 20 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Après avoir pris connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune d'Avanne-Aveney pour l'année 2020, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter les rapports 2020.

OBJET : Coût définitif des transferts de charges 2021 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2022

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), une commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2021, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2021 (rapport n°1). Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2022, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE (rapport n°2).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2021 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2022, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2022, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2021.

OBJET : Modalités de dissolution du syndicat de la perception de Saint-Vit

Lors de la réunion du 15 décembre 2021, les membres du syndicat ont pris acte de la fin de l'exercice des

compétences du syndicat de la perception de Saint-Vit.

Ils ont décidé d'appliquer la règle de répartition des charges et des produits fixés dans les statuts c'est-à-dire au prorata de la population.

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2021-12-21-0002 du 21 décembre 2021 prononçant la fin de l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les modalités de dissolution du syndicat de la perception de Saint-Vit.

OBJET : Finances : subvention au Conservatoire d'espaces naturels (mise en place d'un pâturage des collines)

Rappel du contexte

La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole et quinze communes membres, dont Avanne-Aveney, ont signé, en 2012, une charte paysagère des collines de la vallée du Doubs. Ce document a pour objectif d'identifier des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine de cette partie du territoire caractérisée par une topographie et une géologie particulières.

La commune d'Avanne-Aveney est concernée à plusieurs titres et notamment par le secteur situé route de Velotte en direction de Besançon, sur les coteaux de la colline de Planoise. Sur cet espace en lisière, qui s'étend des dernières maisons du centre bourg jusqu'à la station d'épuration de Port Douvot, on constate une alternance de jardins d'agrément et de vergers très entretenus et d'autres en friche, laissés à la pousse des ligneux.

Une revalorisation de ce site est proposée par les membres du comité de pilotage de la charte, avec la mise en place de vergers, voire de vignes ou de ruchers.

Par une délibération n°2017-051 du 29 juin 2017, le conseil municipal a validé le programme proposé par le conservatoire des espaces naturels (CEN) pour assister la commune dans les démarches juridiques d'acquisitions foncières, et également technique et scientifique pour la mise en place d'actions de restauration de vergers.

Par délibération n°2018-035 du 3 mai 2018, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat entre les acteurs concernés par la revalorisation paysagère à savoir le CEN, le Grand Besançon Métropole, les communes d'Avanne-Aveney, de Beure, de Montfaucon et de Besançon. Un programme de développement opérationnel a été présenté en septembre 2019, comportant une proposition de gestion pastorale des pâturages.

Enfin, une délibération n°2020-004 du 28 janvier 2020 décide de valider la programmation du CEN concernant la mise en place d'un pâturage sur les pelouses sèches du secteur des Craies à Avanne-Aveney et d'accorder une subvention d'un montant de 1 402.60 € au CEN pour le financement des coûts de techniques et scientifiques liés à cette programmation, pour ce qui concerne la commune d'Avanne-Aveney. Ce programme a consisté à lancer la création d'une association foncière pastorale sur les deux territoires des communes de Beure et d'Avanne-Aveney.

Une subvention de 1 053.38 € est sollicitée auprès de la commune d'Avanne-Aveney, sur un montant total de 5 860.45 € pour ce programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider la programmation du CEN pour 2021-2022 concernant la mise en place d'un pâturage sur les pelouses sèches du secteur des Craies à Avanne-Aveney.
- d'accorder une subvention d'un montant de 1 053.38 € au CEN pour le financement des coûts de techniques et scientifiques liés à cette programmation, pour ce qui concerne la commune d'Avanne-Aveney.

OBJET : Maîtrise d'œuvre Pôle petite enfance : approbation de l'avant-projet définitif

Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet (décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993) :

- de définir les matériaux ;
- de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Les études d'avant-projet comprennent également l'établissement des dossiers et les consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires à l'obtention du permis de construire et des autres autorisations administratives, ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

Le 6 décembre 2021, le cabinet Alvéole Architecture, représenté par Mme Lablanche, a présenté aux élus, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pôle petite enfance, son avant-projet définitif.

L'APD reprend les amendements apportés par les élus en phase avant-projet sommaire et retranscrit dans la délibération n°2021-067 du 9 décembre 2021.

Ainsi, Mme le maire propose à l'assemblée de valider l'APD présenté par le maître d'œuvre. Cette validation enclenchera le dépôt du permis de construire, la phase PRO (projet) et la consultation des entreprises (DCE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention, de valider l'avant-projet définitif présenté le 6 décembre 2021 par le maître d'œuvre Alvéole Architecture dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pôle petite enfance.

OBJET : Enseignement : frais de scolarité 2020-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.131-5, L.212-2, L.212-4, L. 212-5 et L.212-8, R.212-21 à R.212-23 ;

Vu les demandes formulées par les parents domiciliés à l'extérieur de la commune d'Avanne-Aveney (Rancenay au sein du RPI et les autres communes) pour une scolarisation au groupe scolaire d'Avanne-Aveney, Vu les frais de fonctionnement réalisés sur les exercices budgétaires 2020 et 2021 hors frais périscolaires,

Vu que ces frais sont dus par les communes de résidence des enfants extérieurs scolarisés à Avanne-Aveney, en application des dispositions du code de l'éducation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, du montant de la contribution de la commune de résidence des enfants scolarisés à Avanne-Aveney pour l'année scolaire 2020-2021 selon les termes suivants :

- école maternelle : 1 259.64 €/enfant
- école élémentaire : 410.72 €/enfant

OBJET : Domaine : Acquisition immobilière (parcelle B229)

Une demande de certificat d'urbanisme est parvenue en mairie pour une transaction immobilière portant sur la parcelle cadastrée B229. Cette parcelle est située au lieu-dit Bas de l'Essus, au niveau du 81 Grande rue, côté rivière.

Elle présente un intérêt certain en ce qu'elle longe la voirie sur 160 mètres et dans le cadre d'un futur bouclage de la piste cyclable entre Besançon et le centre d'Avanne-Aveney, cette portion est idéalement située pour sa réalisation.

Le propriétaire actuel a été approché et a signé un protocole d'accord dans lequel le prix, les charges et la mise en œuvre ont été formalisés. Il a été convenu que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune. Ce protocole n'engage pas l'acquisition mais permet d'en fixer les termes avant la délibération du conseil municipal.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le protocole d'accord signé de M. Pourcelot, propriétaire de la parcelle B 229 en date du 31 décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal décide, par 15 voix pour et 1 voix contre, d'autoriser Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble suivant au prix indiqué au tableau :

Propriétaire	N°	Nature	Surface	Prix en €
M. Yohann POURCELOT	B 229	Zone A - Agricole	800 m ²	3.00

Objet : Subvention d'équipement: ouvertures et menuiseries extérieures à la maison communale du 2 rue St Vincent

Dans le cadre du marché de travaux portant sur l'installation d'ouvertures et de menuiseries extérieures dans la maison communale existante sise 2 rue St-Vincent, accueillant provisoirement la micro-crèche, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter une aide à la communauté urbaine et à l'Etat au titre respectivement du Fonds Isolation et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur la base du plan de financement suivant, établi à partir d'un devis estimatif :

FINANCEURS	MONTANT SOLlicité en € HT	%
GBM—Fonds Isolation et énergies pour les communes	11 500,00	48
Etat - DETR (travaux de rénovation des bâtiments publics)	7 100,00	30
Autofinancement	5 226,63	22
TOTAL	23 826,63	100

OBJET : Subvention d'équipement : ouvertures et menuiseries extérieures des salles de musique d'Aveney

Dans le cadre du marché de travaux portant sur la réhabilitation de l'ancienne mairie d'Aveney en salles communales destinées à accueillir les cours de musique, de nouvelles menuiseries extérieures seront installées. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter une aide à la communauté urbaine et à l'Etat au titre respectivement du Fonds Isolation et de la DETR sur la base du plan de financement suivant, établi à partir d'un devis estimatif :

FINANCEURS	MONTANT SOLlicité en € HT	%
GBM - Fonds Isolation et énergies pour les communes	6 300,00	50
Etat - DETR (travaux de rénovation des bâtiments publics)	3 780,00	30
Autofinancement	2 536,63	20
TOTAL	12 616,63	100

OBJET : Subvention d'équipement : acquisition d'une borne vitrine électronique

Dans le cadre de l'effort de dématérialisation, l'installation d'une vitrine électronique au secrétariat de la mairie, destinée à l'information du public et à l'affichage officiel des documents administratifs, est envisagée. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter une aide à l'Etat au titre de la DETR /DSIL (dotation d'équipement des territoires ruraux / Dotation de soutien à l'investissement local) sur la base du plan de financement suivant, établi à partir d'un devis estimatif :

FINANCEURS	MONTANT SOLlicité en € HT	%
Etat : DETR / DSIL	3 395.00	30
Autofinancement	7 922.00	70
TOTAL	11 317.00	100

CR du 10/03/2022

OBJET : Subvention d'équipement : acquisition d'un équipement informatique destiné à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) depuis le 1^{er} décembre 2021, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acquiescer un écran tactile de grande taille ainsi qu'un ordinateur portable afin de permettre aux élus de la commission Urbanisme d'accéder aux dossiers en ligne, de les ouvrir et de les instruire sans les imprimer, afin de suivre l'objectif de développement durable de la dématérialisation et de simplification (article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration) sur la base du plan de financement suivant, établi à partir d'un devis estimatif :

OBJET : Subvention d'équipement : aménagement de deux logements locatifs

Dans sa délibération n°2021-056 du 14 octobre 2021, le conseil municipal s'est engagé à réaliser des travaux dans la maison du 6 rue Saint-Vincent à Avanne-Aveney, propriété communale.

Le montant des travaux est estimé à 240 000 € HT et à 28 080.00 € HT d'honoraires au maître d'œuvre Soliha.

FINANCEURS	MONTANT SOLLICITE en € HT	%
Etat : DETR / DSIL	1 470.00	30
Autofinancement	3 441.81	70
TOTAL	4 911.81	100

- Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- d'autoriser le maire à financer et à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL,
- d'autoriser le maire à commencer les travaux auprès des différents financeurs,
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- de confier à Soliha le soin de constituer le dossier administratif,
- de s'engager à inscrire les sommes au budget de la commune,
- de s'engager à commencer l'opération dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision de subvention.

OBJET : Approbation des comptes de gestion

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public. Le compte de gestion est approuvé préalablement au compte administratif ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 concernant les budgets suivants :

Commune Forêt CCAS

OBJET : compte administratif communal 2021

Résultat du CA 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 2 238 526, 19 €	
Reste à réaliser investissement	0 €
Déficit d'investissement	- 648 050,46 €
Déficit d'investissement cumulé	- 648 050,46 €

Le maire s'étant retirée, la doyenne des membres du conseil municipal dirige le vote. Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide d'approuver le compte administratif communal 2021, après avoir constaté sa conformité avec le compte de gestion du comptable public. Les résultats seront affectés lors du vote du budget primitif 2022.

OBJET : compte administratif Forêt 2021

Résultat du CA 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 173 692,30 €	
Reste à réaliser investissement	0 €
Déficit d'investissement	- 32 757,03 €
Déficit d'investissement cumulé	- 32 757,03 €

Le maire s'étant retirée, la doyenne des membres du conseil municipal dirige le vote. Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide d'approuver le compte administratif Forêt 2021, après avoir constaté sa conformité avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats seront affectés lors du vote du budget primitif 2022.

OBJET : Budget communal 2022 : affectation des résultats 2021

Report du déficit d'investissement D 001	- 648 050,46 €
Crédit report (RAR 2020)	0 €
Report en recette d'investissement (RI 1068)	648 050,46 €
Report excédent de fonctionnement (RF 002)	1 590 475.73 €

OBJET : Budget Forêt 2022 : affectation des résultats 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget primitif Forêt 2022 comme suit :

- Report en recette d'investissement (RI 1068) :
32 757.03 €
- Report d'excédents de fonctionnement RF 002 :
+ 140 935.27 €

Report déficit d'investissement DI 001	- 32 757,03 €
Crédit report (RAR 2021)	0
	- 32 757,03 €

OBJET : Finances locales : adoption des durées et des imputations comptables de l'amortissement (nomenclature M57)

Mme le maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Vu la délibération n°2018-70 du 11 octobre 2018 fixant les durées d'amortissement de diverses catégories d'immobilisations, portée à la connaissance de l'assemblée,

Vu la délibération n°2021-034 du 10 juin 2021 validant le passage à la nomenclature M57,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus ;

N° de compte	Biens	Durées
202	Documents d'urbanismes et numérisation cadastre	10
203	Frais d'études (non suivis de travaux), de recherche et de développement et frais d'insertion	5
204111 à 204115	Subv équipement versées financement de biens mobiliers ou études	5
2041411 à 2041483	Subv équipement versées financement de bâtiments et installation	5
20421 à 20423	Subv d'équipements aux personnes de droit privé	5
2046	Attributions de compensation d'investissement	1
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2116	Cimetières	30
212	Agencements et aménagements de terrains	15
2131	Bâtiments publics	30
2132	Bâtiments privés	20
2135	Aménagement des constructions	15
2138	Autres constructions	20
2151	Réseaux de voirie	15
2152	Installations de voirie	15
21532	Réseaux assainissement	60
21538	Autres réseaux	40
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7
2157	Matériel et outillage technique	7
2158	Autres installations matériel et outillages techniques	5
2161	Biens historiques et culturels immobiliers	20
2172	Agencements et aménagements de terrains	20
2181	Agencements et ménagements divers	15
2182	Matériel de transport véhicules légers et industriels	7
2183	Matériel informatique	5
2184	Matériel de bureau et mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10
	Biens de faible valeur inférieure à 1000 €	1

OBJET : Forêt : programme de travaux 2022

Vu le devis présenté par l'Office national des forêts (ONF) en date du 13/01/2022,

Considérant la nécessité d'une gestion durable du peuplement forestier et de répondre aux objectifs de l'aménagement forestier,

Considérant l'expertise nécessaire en matière de sécurité, de réglementation et de mise en œuvre,

le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le programme de travaux 2022 proposé par l'ONF, d'un montant de 10 210.50 € HT, à réaliser avant le 31/03/2023.

OBJET : Marché public : avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne poste en RPE

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, notamment son article 8 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1414-2 et L 1411-5 ;

VU la délibération n° 2020-018 du 27 mai 2020 portant délégations du conseil municipal au maire ;

VU la délibération n°2020-024 du 11 juin 2020 instaurant la commission d'appel d'offres ;

VU la délibération n°2020-066 du 8 octobre 2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancienne poste en relais petite enfance (REP) au cabinet ALVEOLE ;

VU la délibération n°2022-006 du 13 janvier 2022 portant approbation de l'avant-projet définitif présenté par le cabinet ALVEOLE ;

VU l'acte d'engagement notifié au cabinet ALVEOLE en date du 4 novembre 2020.

Il convient d'adopter un avenant prenant en compte les modifications apportées par l'avant-projet définitif sur tous les postes de la mission de maîtrise d'œuvre.

Ces modifications ont été adoptés par les élus le 9 décembre 2021 avec l'objectif de restreindre l'enveloppe budgétaire du projet tout en répondant aux exigences normatives notamment celles du code du patrimoine et du dispositif Effilogis, et portent sur les points suivants :

- Remplacement de l'ascenseur par un élévateur
- Arrêt de l'élévateur au R+1
- Escalier jusqu'aux combles
- Suppression escalier intérieur
- Suppression passerelle extérieure
- Isolation par l'intérieur (ITI)

- Réduction de l'auvent
- Installation de chantier et démolitions à la charge de la mairie
- Passage en menuiseries extérieures bois / aluminium (sauf au R+1)
- Conservation des façades en l'état sauf autour du percement
- Cour en gravillon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, d'adopter l'avenant prenant en compte les modifications apportées par l'avant-projet définitif sur tous les postes de la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 42 252.00 € HT.

OBJET : Domaine : Acquisitions immobilières (parcelles AE 129 et AE 130)

Dans le cadre de l'acquisition des immeubles sis au 2 et au 6 rue Saint-Vincent, nous avons reçu l'accord du propriétaire pour l'acquisition par la commune des parcelles non-bâties (jardins) cadastrée AE 129 et AE 130.

Ces acquisitions présentent un intérêt certain en ce qu'elles permettront aux occupants du 2 et du 6 rue Saint-Vincent de disposer d'un espace vert côté jardin et donc de donner une valeur locative plus importante aux immeubles concernés.

Le propriétaire actuel a été approché, le prix d'acquisition a été fixé à 5 000 € et il a été convenu que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des immeubles suivants aux prix indiqués au tableau :

- Parcelle AE 129 : 86 m² - jardin rue de l'Eglise : proposition 2 240,00 €.
- Parcelle AE 130 : 106 m² - Jardin rue de l'Eglise : proposition 2 760,00 €.

OBJET : Finances locales : vote d'une subvention (La Avanne Production)

L'association La Avanne Production, sise à Avanne-Aveney, a sollicité auprès de la mairie d'Avanne-Aveney une aide financière pour une action spécifique. A l'appui de cette demande, le représentant de l'association a présenté son action en mairie, comportant les informations relatives à l'identité, au statut, au budget et au projet subventionnable.

Nature du projet : étape de professionnalisation d'un artiste participant aux événements musicaux de la commune.

Compte tenu de la nature du projet culturel qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, la commission Vie associative propose d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 300 €uros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de suivre l'avis de la commission Vie associative et accord 300 € à l'association La Avanne Production.

OBJET : Vote du budget communal 2022

Le conseil municipal,

vu le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2022,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le budget primitif de la commune 2022 arrêté comme suit :

⇒ au niveau du chapitre pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 179 910.00 €	3 179 910.00 €
Section d'investissement	3 362 800.00 €	3 362 800.00 €
TOTAL	6 542 710.00 €	6 542 710.00 €

Ce budget est adopté selon la maquette budgétaire M57 par nature.

- Autorise Madame le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.
- Autorise Madame le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

OBJET : Vote du budget annexe Forêt 2022

Le conseil municipal,

vu le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2022,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le budget annexe Forêt 2022 arrêté comme suit :

⇒ au niveau du chapitre pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	160 935.00 €	160 935.00 €
Section d'investissement	90 757.00 €	90 757.00 €
TOTAL	251 692.00 €	251 692.00 €

Ce budget est adopté selon la maquette budgétaire M57 par nature.

En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense «opération d'équipement».

- Autorise Madame le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.
- Autorise Madame le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

OBJET : Voirie : convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune d'AVANNE-AVENEY à Grand Besançon Métropole

Madame le maire d'AVANNE-AVENEY expose que, dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la communauté urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2021, il a été réalisé l'opération « rue

des jonchets » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordée par le secteur concerné.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant hors taxes de l'opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à 5 750 € HT ;*
- *autorise le maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.*

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

OBJET : Personnels communaux : créations/suppressions de postes (filière technique, filière animation)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le grade correspondant à chaque emploi créé.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 mars 2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 9 décembre 2021 ;

le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

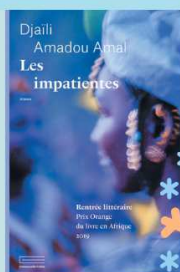
- *d'approuver les avancements de grade présentés par le maire et de créer les postes correspondants à compter du 1^{er} avril 2022 ;*
- *d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents ainsi proposées ; l'avancement au grade supérieur de 3 agents pour les cadres d'emploi suivants :*
 - ⇒ *avancement du grade d'adjoint technique principal 2eme classe au grade d'adjoint technique principal 1ere classe : 2 agents éligibles ;*
 - ⇒ *avancement du grade d'adjoint d'animation au grade d'adjoint d'animation principal 2eme classe / 1 agent éligible ;*
- *de mettre ainsi à jour le tableau des emplois permanents, comme suit (CDD de + de 6 mois inclus) :*

EMPLOI	GRADE	CAT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	ETP
Secrétaire général	Attaché	A	1	1	1
Agent d'animation	Adjoint d'animation	C	3	2	1.9
	Adjoint d'animation principal 2eme classe	C	0	1	1
Secrétaire	Adjoint administratif	C	1	1	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	1
Accueil mairie	Agent administratif	C	1	1	1
Agent postal	Agent administratif	C	1	1	0.68
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 2eme cl.	C	1	1	1
	Agent entretien	CDD	1	1	0.50
	Agent entretien	C	1	1	0.90
Accompagnement bus scolaire	Agent technique	CDD	1	1	0.22
Agents techniques polyvalents	Agent technique	CDD	1	1	1
	Adjoint technique	C	1	1	1
	Adjoint technique principal 2eme classe	C	2	0	0
	Adjoint technique principal 1ere classe	C	0	2	2
ATSEM	ATSEM principale 1ere classe	C	1	1	0.93
	TOTAL		19 (17.81 ETP)	17	15.13



Bibliothèque
Municipale
d'Avanne-Aveney

LES 5 ROMANS LES PLUS EMPRUNTÉS EN 2021



Les impatientes
Djaili AMADOU AMAL



Doucement renaît le jour
Delphine GIRAUD



Femmes sans merci
Camilla LACKBERG



Une bête au paradis
Cécile COULON



C'est arrivé la nuit
Marc LEVY



Chers lecteurs, chères lectrices,

Mme Juliette QUIROT, votre agent bibliothécaire, est en congé maternité, suivi d'un congé parental jusqu'à la fin de l'année : la bibliothèque fonctionne depuis le 16 mars 2022 grâce à l'implication de 4 bénévoles qui assurent un service minimum (prêt / retour essentiellement).

Les animations sont suspendues durant son absence.

Le prêt entre bibliothèque **VIA LE CATALOGUE SEQUIOA** sera indisponible jusqu'à la fin de l'année.

La bibliothèque reste ouverte selon les horaires habituels :

Mercredi et jeudi de 15h30 à 18h30

DATES DE FERMETURE

La bibliothèque sera fermée :

- du 10 au 24 avril 2022 (élections),
- du 12 au 19 juin 2022 (élections),
- du 13 juillet au 31 août 2022 (vacances d'été) réouverture le 1^{er} septembre 2022,
- du 21 au 29 décembre (vacances de Noël).

QUIZZ DES LÉGUMES OUBLIÉS



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨

- ⑦ orties
- ⑧ rutabagas
- ⑨ topinambours

- ④ panais
- ⑤ cerfeuil tubéreux
- ⑥ cro-snes

- ① scorzonère
- ② rai-fort
- ③ arrosches rouges

LE RUTABAGA

Le rutabaga est un légume racine appelé aussi navet fourrager, navet jaune du Canada, chou-navet, chou de Siam, chou suédois.

On trouve le rutabaga à collet jaune et à collet vert. Tous deux sont à chair jaune.

Il a un goût assez prononcé avec des notes terreuses. Plus il est jeune, plus il est doux.

Salade de rutabaga aux œufs durs

- 1 rutabaga
- 4 œufs durs



Sauce au yaourt

- 1 cuillère à café de moutarde
- 1 cuillère à café de jus de citron
- 1 yaourt à la grecque
- 1 échalote finement hachée
- 1 cornichon coupé en petits cubes
- 1 c. à soupe de ciboulette ciselée
- Sel, poivre

Epluchez le rutabaga coupez-le en 4 et faites-le cuire environ 30 min, dans de l'eau bouillante.

Egouttez et rafraîchir le rutabaga, coupez-le en dés et mettez-le dans un saladier.

Ajoutez la sauce et mélangez le tout.

Servez cette salade entourée de rondelles d'œufs durs et saupoudrez de ciboulette.

LE CROSNE



Petit légume racine au goût fin, légèrement sucré qui rappelle l'artichaut ou le salsifis.

Ce légume accompagne très bien les viandes rôties ou en sauce ainsi que les poissons comme la truite ou la sole.

Comment bien le choisir : le tubercule doit être ferme et bien blanc.

Préparer les crosnes en coupant leurs extrémités et les nettoyer en les frottant dans un torchon avec du gros sel et les rincer avec une eau citronnée.

Les cuire entiers environ 10 minutes dans 1 litre d'eau additionnée d'1 CS de farine préalablement délayée dans 3 CS d'eau + 1 CS de vinaigre. Vérifier la cuisson avec la pointe d'un couteau. Les égoutter.

ENSUITE ON LES CONSOMME DE DIFFÉRENTES FAÇONS, À VOUS DE VARIER LES PLAISIRS :

- En vinaigrette.
- Dans un jus de viande.
- Rissolés dans un peu de beurre ou d'huile d'olive avec un peu de persil ou ciboulette ciselée.
- À la poêle avec des lardons fumés et échalotes émincées.
- A la crème. Mettre les crosnes dans une sauteuse avec un peu de beurre, faire revenir légèrement les crosnes et ajouter de la crème fraîche que vous aurez préalablement mélangée avec un jaune d'œuf. Laisser mijoter doucement et parsemer de cerfeuil ciselé avant de servir.
- En gratin avec une béchamel, parsemé d'un peu de fromage râpé.
- Avec une sauce tomate.

NAISSANCES



MASSROUF Léa	17/12/2021
CHATEL Valentin	01/02/2022
PAYSANT Dorian	09/02/2022
PILLET Ninon	14/03/2022



MARIAGES

VOLANT Marie / MATAILLET Xavier	18/12/2021
PERNET Elodie / MONNIN Jean-Claude	09/04/2022

DÉCÈS



MESTARI Kheïra	29/12/2021
COURDEROT épouse VOUILLOT Edmée	07/01/2022
BOUCARD Philippe	09/03/2022
PARIS Louis	23/03/2022

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.



Agenda

Fête du printemps

7 mai 2022
à partir de 14h
Place Champfrêne

Trail des forts

7 et 8 mai 2022

Conseil municipal

19 mai 2022
Salle du conseil municipal

Élections législatives

12 et 19 juin 2022
Salle du conseil municipal
et bibliothèque

Fête de la musique

18 juin 2022
Place champfrêne

Concert harmonie de la ville de Besançon

1er juillet 2022
Eglise

Conseil municipal

30 juin 2022
Salle du conseil municipal

Mardis des rives

12 juillet 2022
Place Champfrêne

Rassemblement voitures anciennes

le 3ème dimanche de chaque mois - Terrain stabilisé

Marché hebdomadaire

tous les jeudis de 16h à 20h - Place Champfrêne

Contacts utiles

Gaz et eaux :

Branchement particulier : 0810 477 477

Accueil clientèle : 0977 409 433

Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

Gestion des déchets GBM : 03.81.41.55.35

Infos pratiques

Déchetterie des Tilleroyes

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

Samedi :
été : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 17h50

Dimanche :
été et hiver : 8h30 - 12h20

Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h20 et 13h30 - 16h50

Samedi :

été : 8h30 - 12h20 et 13h30 - 17h50

Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : mairie@avanne-aveney.com

Site : www.avanne-aveney.com

HORAIRES :

LUNDI : 9H-12H ET 14H-17H

MARDI : 14H-17H

MERCREDI : FERMÉ

JEUDI : 9H-12H (PERMANENCE URBANISME)

VENDREDI : 9H-12H ET 14H-17H

AGENCE POSTALE COMMUNALE

DU LUNDI AU VENDREDI : 13H30-16H30

SAMEDI : 10H-11H45

LEVÉE DU COURRIER :
DU LUNDI AU VENDREDI À 15H45
ET A 11H45 LE SAMEDI

BIBLIOTHEQUE

MERCREDI : 15H30-18H30

JEUDI : 15H30-18H30



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone